



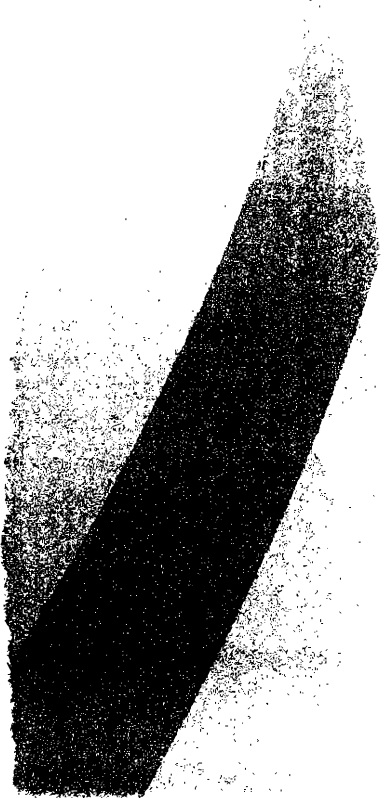
b 107/48x  
d 1

Mise en œuvre  
du NEPAD: défis  
et perspectives

**MCR-Afrique**



# Mise en œuvre du NEPAD: défis et perspectives



Copyright Commission économique pour l'Afrique 2007

Pour obtenir davantage d'information, veuillez vous rendre sur le site Internet:  
[www.uneca.org/nepad](http://www.uneca.org/nepad), ou et écrire à [ecanepad@uneca.org](mailto:ecanepad@uneca.org) ou à  
[ennadozie@uneca.org](mailto:ennadozie@uneca.org)

Groupe d'appui au NEPAD  
Emmanuel Nnadozie, Chef  
Eltigani Ateem , Conseiller régional principal  
Mamou Ehui, Économiste et coordonnatrice des travaux  
Yinka Adeyemi, Chargé de communication  
Siham Abdulmelik, Consultante

# Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| Acronymes et abréviations .....  | v         |
| Remerciements .....  | vii       |
| Résumé analytique .....  | viii      |
| Introduction .....   | 1         |
| <b>1. Objectifs du NEPAD .....</b>   | <b>2</b>  |
| 1.1 Domaines prioritaires.....   | 3         |
| 1.2. Historique du NEPAD .....   | 4         |
| <b>2. Principales réussites de la mise en œuvre du NEPAD.....</b>          | <b>6</b>  |
| 2.1. Paix, sécurité et résolution des conflits et démocratie .....         | 6         |
| 2.2. Gouvernance économique et administration des affaires publiques.....  | 7         |
| 2.3. NEPAD et CER.....   | 9         |
| 2.4 Investissement et développement des secteurs prioritaires.....         | 10        |
| 2.5. Science et technologie.....   | 17        |
| 2.6. Industrialisation .....   | 18        |
| 2.7. Mécanisme d'évaluation intra-africaine.....                           | 19        |
| 2.8. Participation du secteur privé .....                                  | 20        |
| 2.9. Parité des sexes .....  | 21        |
| 2.10. La communauté internationale et la mobilisation des ressources ..... | 22        |
| 2.11. Appui fourni par le système des Nations Unies .....                  | 28        |
| 2.12. Résumé .....   | 29        |
| <b>3. Problèmes soulevés par la mise en œuvre.....</b>                     | <b>30</b> |
| 3.1. Contraintes structurelles .....                                       | 30        |
| 3.2. Contraintes politiques .....  | 35        |
| 3.3. Contraintes économiques.....  | 38        |
| <b>4. Perspectives.....</b>  | <b>46</b> |
| 4.1. Structure du NEPAD .....  | 46        |
| 4.2. L'élimination de la pauvreté.....                                     | 56        |
| 4.3. La voie du développement durable en Afrique .....                     | 57        |

|   |           |
|---|-----------|
| 4.3 Démarginaliser l'Afrique.....                     | 68        |
| 4.4 Égalité des sexes et émancipation des femmes..... | 70        |
| <b>Notes .....</b>                                    | <b>73</b> |
| <b>Références.....</b>                                | <b>76</b> |

## Acronymes et abréviations

|        |  |
|--------|--|
| ACBF   | Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique                        |
| AGOA   | Loi des États-Unis en faveur de la croissance et des opportunités de l'Afrique |
| AMAN   | Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition                          |
| APCI   | Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique         |
| APD    | Aide publique au développement   |
| APRM   | Mécanisme d'évaluation intra-africaine   |
| ARIA   | État de l'intégration régionale en Afrique                                     |
| BAD    | Banque africaine de développement  |
| CA     | Commission pour l'Afrique  |
| CAADP  | Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique            |
| CAE    | Communauté d'Afrique de l'Est  |
| CAGEDS | Centre africain pour le genre et le développement social                       |
| CAS    | Centre africain pour la statistique  |
| CCI    | Corps commun d'inspection  |
| CEA    | Commission économique pour l'Afrique   |
| CEDAW  | Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes         |
| CEDEAO | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest                        |
| CER    | Communauté économique régionale  |
| CLM    | Centre de lutte contre la maladie  |
| COMESA | Marché commun de l'Afrique orientale et australe                               |
| CRP    | Comité des représentants permanents  |
| DfID   | Département du développement international (Royaume-Uni)                       |
| EASSy  | Projet de câble à fibre optique du Système sous-marin de l'Afrique de l'Est    |
| FEM    | Fonds mondial pour l'environnement   |
| FAO    | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture            |
| FIDA   | Fonds international de développement agricole                                  |
| G-8    | Groupe des Huit  |
| GAO    | Government Accountability Office   |
| ICF    | Indice de la condition de la femme   |

|          |  |
|----------|--|
| HSGIC    | Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD |
| ICF      | Investment Climate Facility  |
| IDA      | Association internationale de développement                                    |
| IDISA    | Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique       |
| IDM      | Indicateurs du développement dans le monde                                     |
| IED      | Investissements étrangers directs  |
| MAPP     | Multi-Country Agricultural Productivity Programme                              |
| MCA      | Compte du Millennium Challenge   |
| NEPAD    | Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique                         |
| OCDE     | Organisation de coopération et de développement économiques                    |
| OMC      | Organisation mondiale du commerce  |
| OMD      | Objectifs du Millénaire pour le développement                                  |
| OMT      | Organisation mondiale du tourisme  |
| ONG      | Organisation non gouvernementale   |
| ONU      | Organisation des Nations Unies   |
| ONUDI    | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel                |
| ONUSIDA  | Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida                             |
| OUA      | Organisation de l'unité africaine  |
| PA       | Programme d'action   |
| PACT     | Plan d'action à court terme  |
| PAM      | Programme alimentaire mondial  |
| PIB      | Produit intérieur brut   |
| PPTE     | Pays pauvres très endettés   |
| SSATP    | Programme de politiques de transport pour l'Afrique subsaharienne              |
| RDM      | Rapport sur le développement dans le monde                                     |
| SADC     | Communauté de développement de l'Afrique australe                              |
| TIC      | Technologies de l'information et de la communication                           |
| TPFA     | Tableau de bord de la promotion de la femme                                    |
| UA       | Union africaine  |
| UE       | Union européenne   |
| UEMOA    | Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest                          |
| USAID    | Agence des États-Unis pour le développement international                      |
| VIH/sida | Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquise        |

## Remerciements

Le présent rapport dont la préparation a été supervisé par M. Robert Okello, Directeur de la Division du NEPAD et de l'intégration régionale (NRID) de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), a été élaboré par M. Kwabena Gyimah-Brembrong, consultant, sous la direction de M. Emmanuel Nnadozie, Chef du Groupe d'appui au NEPAD de la NRID. Ce rapport n'aurait pas vu le jour sans la coordination et la contribution de Mme Mamou Ehui. D'autres personnes de la Division, M. Robert Okello, M. Daniel Tanoe, M. Pancrace Niyimbona, M. Eltigani Ateem, M. Johnson Oguntola, Mme Raissa Ada Allogo, Mme Adeline Djeutie et M. Kareem Derrah, tous de la NRID, ont apporté des commentaires pertinents.

Il convient de remercier tout particulièrement Mme Elizabeth Asiedu, M. John Agyei Karikari, M. Albert Okunade, M. Mwangi wa Githinji et M. Joe Amoako-Tuffour de leurs précieux conseils et observations sur de précédent projets de ce rapport. Des échanges avec M. Afiekhena Jérôme du secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, M. Karim Khalil de la Division du commerce du secrétariat du NEPAD et M. K. Asante du Mécanisme d'évaluation intra-africaine du Ghana ont également beaucoup apporté au rapport qui a été par ailleurs considérablement enrichi par les commentaires et les suggestions d'un groupe d'éminents experts qui ont participé à la réunion sur les défis et perspectives de la mise en œuvre du NEPAD, tenue à Dakar du 13 au 15 juin 2007.



## Résumé analytique

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a été adopté par l'Union africaine en 2002 dans le but de traiter les problèmes de développement de l'Afrique, dans le cadre d'un nouveau paradigme élaboré par les Africains, et utilisant des ressources africaines. Le NEPAD est à la fois une philosophie et un programme de développement assortis d'objectifs et de politiques, ainsi que de projets spécifiques à mettre en œuvre sur l'ensemble du continent. Il vise principalement à éradiquer la pauvreté, à engager l'Afrique sur la voie du développement durable, à stopper la marginalisation de l'Afrique et à émanciper les femmes africaines.

Cinq ans après l'adoption du NEPAD, on note certains succès en ce qui concerne la diffusion de la nouvelle philosophie du développement et l'adhésion des dirigeants africains. Néanmoins, la mise en œuvre a été lente. Il est temps de faire le point et de regarder ce qui a été fait, ce qu'il y a lieu de faire, de recenser les obstacles rencontrés et de faire des propositions permettant d'aller de l'avant.

Dans la mesure où le présent rapport se propose de lancer le débat entre les différentes parties intéressées, il pose plus de questions qu'il n'offre de réponses, le but étant d'amorcer un dialogue plus large sur la forme et la structure que devrait adopter le NEPAD, de passer en revue les progrès accomplis, les problèmes et obstacles rencontrés et de recommander des mesures permettant de traiter ces problèmes.

Depuis l'adoption du NEPAD en 2002, divers programmes ont été lancés afin que se réalisent les grands objectifs consistant à instaurer la paix et la sécurité, à améliorer la gouvernance économique et l'administration des affaires publiques, à investir dans des domaines prioritaires, notamment les infrastructures, le développement des ressources humaines et l'agriculture. Le NEPAD a également réussi à attirer l'attention du monde sur les problèmes de développement de l'Afrique, à susciter un appui international et à amener les dirigeants africains à changer d'opinion sur la gouvernance et le développement en général.

En dépit de ces résultats positifs, plusieurs problèmes empêchent d'atteindre les cibles fixées. Il y a entre autres la structure même du NEPAD, le manque d'appropriation du processus par les Africains, des facteurs politiques, des difficultés économiques et des contraintes de capacité. Si ces problèmes ne sont pas réglés, une fois pour toute, ils pourraient remettre en cause les progrès accomplis, voire inverser la tendance.

Les liens ténus qui existent entre les diverses composantes du NEPAD, les États membres et les communautés économiques régionales (CER) rendent difficile de le mettre en œuvre. C'est ce qui se passe lorsqu'il n'y a pas de mécanisme permettant de concilier les intérêts divergents des parties. Ce problème est exacerbé par l'absence de mécanisme, d'incitation qui encourageraient les communautés économiques régionales et les États membres à mettre en œuvre le NEPAD.

Les difficultés politiques qui empêchent les gouvernements africains de faire des sacrifices maintenant pour en récolter les bénéfices plus tard font obstacle à la mise en œuvre effective du NEPAD. À ce manque évident de volonté politique s'ajoutent l'existence d'engagements antérieurs qui sont parfois en opposition avec les principes du NEPAD et l'insuffisance de capacités des institutions concernées pour s'acquitter des tâches assignées. Les contraintes financières et le manque de capacités, la faible appropriation du programme par l'Africain moyen, l'absence d'infrastructures aussi bien économiques que sociales rendent difficile de mettre effectivement en œuvre un programme aussi vaste que le NEPAD.

En fin de compte, la réalisation des objectifs et des projets du NEPAD exige des structures d'appui et des institutions solides. On pourrait pour ce faire :

- Définir plus clairement les rôles du NEPAD, des communautés économiques régionales et des États membres, et leurs relations mutuelles;
- Réduire l'ampleur des projets du NEPAD et simplifier les procédures ;
- Renforcer les capacités des communautés économiques régionales et celles des États membres ;
- Mettre en place des procédures d'évaluation communes et normalisées, assorties d'objectifs d'étape précis;

- Faire mieux comprendre aux Africains les objectifs et les activités du NEPAD pour renforcer leur sentiment d'appropriation du processus ;
- Accorder une plus large place à la participation du secteur privé et d'autres parties intéressées à la prise de décisions au niveau le plus élevé et favoriser le partenariat public-privé pour l'exécution de projets.

Le meilleur moyen de réduire la pauvreté en Afrique serait une combinaison judicieuse de croissance économique rapide créatrice d'emplois (croissance favorable aux pauvres) et de redistribution des bénéfices de la croissance. Il faudrait accorder une attention particulière à l'accroissement de la productivité et à l'emploi dans les petites et moyennes entreprises (PME), au secteur traditionnel de l'agriculture et au secteur informel urbain, qui concentrent l'essentiel de la population active et s'occuper, au premier chef, d'éliminer la pauvreté chez les femmes et les enfants.

Pour assurer le développement durable de l'Afrique, il faut mettre en place des systèmes d'appui et des institutions solides, réduire la concussion et la corruption, renforcer les capacités, adopter l'éducation aux besoins du marché de l'emploi et préférer, en matière de santé, la prévention aux soins curatifs. En plus de former et d'attirer un personnel plus qualifié, l'Afrique devrait offrir des incitations appropriées et encourager la libre circulation à l'intérieur du continent afin de conserver le maigre capital humain dont elle dispose.

S'il peut être nécessaire de recourir à des ressources financières extérieures pour réussir le développement de l'Afrique à court terme, les États membres devraient, dans le cadre du NEPAD, s'efforcer de mobiliser des ressources intérieures afin d'aider au développement du continent mais également attirer les ressources de la diaspora africaine par des mesures d'incitation pertinentes.

Il ne fait aucun doute que le meilleur moyen de faire progresser l'Afrique est d'accélérer son développement économique et social, de faire en sorte qu'elle participe à l'économie mondiale sur un pied d'égalité avec les autres pays et de réduire sa dépendance vis-à-vis du reste du monde. Pour ce qui est d'accélérer le développement socioéconomique, le NE-

PAD devrait concevoir une campagne efficace de sensibilisation pour faire connaître, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, les côtés positifs du continent en mettant en évidence des exemples de réussite ainsi que les nombreux atouts que l'Afrique peut offrir.

Les progrès en matière d'égalité entre les sexes en Afrique sont également déterminants pour la réussite du NEPAD et exigent de prendre les mesures suivantes :

- Appliquer de façon énergique les lois en vigueur sur l'égalité entre les sexes et l'émancipation de la femme ;
- Élaborer et appliquer de façon énergique des programmes volontaristes d'égalité des chances en faveur des femmes ;
- Sensibiliser à la fois les hommes et les femmes à l'importance de l'égalité des sexes pour le développement durable.



## Introduction

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a été adopté par l'Union africaine en 2002 dans le but de traiter les problèmes de développement de l'Afrique, dans le cadre d'un nouveau paradigme élaboré par les Africains, et utilisant des ressources africaines. Le NEPAD est à la fois une philosophie et un programme de développement assortis d'objectifs et de politiques, ainsi que de projets spécifiques à mettre en œuvre sur l'ensemble du continent. Il vise principalement à éradiquer la pauvreté, à engager l'Afrique sur la voie du développement durable, à stopper la marginalisation de l'Afrique et à émanciper les femmes africaines. Cinq ans après l'adoption du NEPAD, il est temps de faire le point et de voir dans quelle mesure le NEPAD est parvenu à ses objectifs, d'examiner les obstacles rencontrés, et de faire des propositions pour aller de l'avant. L'examen devrait être aussi approfondi que possible.

Le présent rapport examine les progrès accomplis dans la mise en œuvre du NEPAD, évalue les obstacles rencontrés et recommande des mesures pour y remédier. Il met en relief des questions précises, davantage qu'il ne procède à une évaluation exhaustive de ses grands objectifs consistant à éliminer la pauvreté, engager l'Afrique sur la voie du développement durable, arrêter la marginalisation de l'Afrique et à autonomiser la femme africaine, compte tenu des principes à respecter pour atteindre ces objectifs.

Il s'appuie sur plusieurs publications des Nations Unies, en particulier les rapports que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a présentés à l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du NEPAD, dont notamment celui qui est intitulé : *Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : Troisième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et de l'appui international*, de rapports de la CEA, des communautés économiques régionales, de partenaires du développement de l'Afrique, d'autres publications des Nations Unies, de travaux du secrétariat du NEPAD, de rapports de gouvernements africains et de travaux de la communauté universitaire.

Il se distingue des rapports intérimaires précédents<sup>1</sup> en ce sens où non seulement il passe en revue les réalisations, mais également:

- Il examine les obstacles structurels, politiques et économiques qui entravent la mise en œuvre réussie des principes du NEPAD;
- Il recommande des moyens précis pour améliorer la mise en œuvre; et surtout
- Il met l'accent sur la mobilisation de ressources intérieures.

Le rapport est structuré comme suit: la première partie est consacrée à la revue des progrès accomplis à ce jour dans la réalisations des grands objectifs: éliminer la pauvreté, placer l'Afrique sur la voie du développement durable, arrêter la marginalisation du continent et intégrer ce dernier dans l'économie mondiale, et accélérer l'autonomisation des femmes. La deuxième partie porte sur les contraintes et les défis liés à la mise en œuvre des principes du NEPAD tels que les ont envisagés ses concepteurs. La troisième partie contient des propositions pour améliorer la mise en œuvre du NEPAD.

## 1. Objectifs du NEPAD

Le NEPAD est une philosophie du développement et une stratégie conçues par les dirigeants politiques africains pour le développement global de l'Afrique. C'est également un programme à long terme, intégré et complet qui devrait améliorer les conditions politiques, économiques et sociales sur le continent. La réalisation des objectifs du NEPAD repose sur plusieurs principes:

- Bonne gouvernance : Les dirigeants africains reconnaissent qu'il ne peut y avoir de développement durable sans état de droit, sans pouvoir légitime, sans administration prévisible et sans réglementation participative;
- Appropriation et direction par les Africains du processus de développement : Si le développement doit être durable et répondre aux besoins des Africains, ceux-ci doivent en avoir la maîtrise, l'initiative et la direction;
- Développement fondé sur les ressources du continent et sur l'ingéniosité des Africains : Le développement ne sera durable que s'il est fondé sur les ressources de la région. Les concep-

- teurs du NEPAD en étaient conscients et ont insisté sur la nécessité de fonder le processus sur les ressources de l'Afrique ;
- Partenariat entre les populations africaines : Les Africains reconnaissent qu'ils peuvent se développer plus rapidement grâce à une coopération plus poussée, à la création des partenariats et à la mise en commun de leurs ressources ;
  - Intégration accélérée du continent : Compte tenu de la petite taille des économies africaines, le NEPAD reconnaît la nécessité d'une intégration économique entre pays africains afin qu'ils bénéficient d'économies d'échelle et mettent en commun leurs ressources ;
  - Partenariats internationaux en vue de changer les rapports inégaux entre pays développés et pays en développement. Les concepteurs du NEPAD ont admis que l'Afrique pouvait se développer toute seule dans le contexte d'une mondialisation et d'une interdépendance accrues ;
  - Relations d'interdépendance entre tous les partenariats établis au titre du NEPAD et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), pour faire en sorte que les résultats du processus du NEPAD servent à améliorer le niveau de vie et le bien-être de la majorité des populations. Les OMD présentent également des objectifs d'étape spécifiques par rapport auxquels mesurer les réussites du NEPAD.

## 1.1 Domaines prioritaires

- Créer les conditions d'un développement durable en garantissant:
  - La paix et la sécurité ;
  - La démocratie et la bonne gouvernance (politique, économique et des entreprises), notamment le Mécanisme d'évaluation intra-africaine ;
  - La coopération et l'intégration régionales ;
  - Le renforcement des capacités.
- Réforme de politiques et investissement dans les secteurs prioritaires:
  - Agriculture ;
  - Développement humain ;



- Infrastructures ;
  - Diversification et promotion accrue des exportations de produits manufacturés ;
  - Intensification des échanges intra-africains ;
  - Protection et gestion de l'environnement.
- 
- Mobilisation accrue de ressources par :
    - L'accroissement de l'épargne et des investissements intérieurs ;
    - L'amélioration de la gestion des finances publiques ;
    - L'augmentation de la part de l'Afrique dans le commerce mondial ;
    - La mobilisation d'un volume plus important d'investissements étrangers directs (IED) ;
    - L'accroissement des flux de capitaux vers l'Afrique en réduisant la dette et en augmentant l'aide publique au développement (APD).

## 1.2. Historique du NEPAD

Le NEPAD est actuellement reconnu par des partenaires de développement comme la Banque mondiale, le Groupe des huit pays les plus industrialisés (G-8), l'Union européenne (UE), l'agence des États-Unis pour le développement international (USAID), le Département du développement international (DFID) du Royaume-Uni, l'Organisation des Nations Unies et ses différentes institutions spécialisées comme étant un mécanisme permettant d'appuyer les initiatives de développement de l'Afrique. Il est donc accepté non seulement par les pays africains et les CER du continent, mais également par les partenaires de développement de l'Afrique, comme le pivot des initiatives de développement de l'Afrique.

Bien que l'on ait enregistré des progrès notables, la mise en œuvre du NEPAD et la réalisation de ses objectifs ont été lentes. Le rapport du secrétaire du NEPAD au quatorzième Sommet du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD, tenu le 22 janvier 2006 à Khartoum (Soudan), permet d'affirmer que la mise en œuvre du Programme d'action du NEPAD a été, dans le meilleur des cas, limitée. Bien évidemment, les décideurs et les parties intéressées s'inquiètent des lenteurs constatées dans la réalisation des objectifs du NEPAD.

Un examen approfondi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du NEPAD devrait être effectué au triple niveau continental, sous-régional (CER) et national (pays) et accompagné d'études de cas appropriées sur les succès et les difficultés à chaque niveau. Toutefois, étant donné l'objectif du présent rapport qui doit servir de cadre de discussion à un examen plus complet du NEPAD (et le court délai imparti pour l'établissement de ce cadre), l'examen à trois niveaux dépasse la portée du rapport. Une étude plus large et plus détaillée du Nouveau Partenariat devrait cependant intégrer ces trois composantes.

### **Encadré 1. Historique du NEPAD**

Le NEPAD résulte de trois initiatives parallèles lancées au début du 21<sup>e</sup> siècle par trois groupes (individus) distincts. La première initiative est le Programme du Millénaire pour l'Afrique, mené par le Président sud-africain Thabo Mbeki et rendu public au Sommet économique mondial de Davos en janvier 2001. La deuxième initiative est le Plan Oméga du Président sénégalais Abdoulaye Wade, présenté au Sommet des chefs d'État des pays africains membres de la Francophonie, tenu au Cameroun en janvier 2001. La troisième initiative, intitulée Pacte pour le redressement de l'Afrique, a été lancée par le Secrétaire exécutif de la CEA, K.Y. Amoako, en exécution d'un mandat qu'il avait reçu des ministres africains des finances.

Les trois initiatives ont un objectif commun : qui consiste à accélérer le rythme et l'impact du développement africain. Tout en ayant des caractéristiques communes, elles présentent des différences qui reflètent les sensibilités régionales et autres de leurs auteurs. Des compromis ont été nécessaires pour fusionner les trois propositions en une seule initiative, qui a donné le NEPAD.

## **2. Principales réussites de la mise en œuvre du NEPAD**

La transformation d'une organisation, d'un pays ou d'un continent est un processus progressif, complexe et incertain. Il aura fallu 50 années à l'Union européenne pour parvenir au stade d'intégration où elle est aujourd'hui. Il ne faut pas s'attendre à ce que le NEPAD transforme complètement l'Afrique en cinq ans. Il n'en reste pas moins que des progrès notables ont été accomplis dans la réalisation des objectifs poursuivis<sup>2</sup> au cours de cette courte période de cinq ans. Si certains projets ou initiatives sont antérieurs au NEPAD, le cadre du NEPAD leur a donné une impulsion supplémentaire. Le présent rapport examine les progrès accomplis au regard des domaines prioritaires du Nouveau Partenariat.

### **2.1. Paix, sécurité et résolution des conflits et démocratie**

Dans les domaines de la résolution et de la prévention de conflits, l'Union africaine a réalisé des avancées dans des pays tels que le Libéria, la République démocratique du Congo (RDC), le Rwanda, la Somalie et le Soudan. Elle a mis en place des structures pour réaliser ces objectifs. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Organisation a été doté d'un mandat clairement défini et de ressources nécessaires pour le mener à bien. Il existe également un Système continental d'alerte rapide destiné à prévenir les conflits, un Comité des sages qui a pour mission de jouer un rôle de médiateurs dans les conflits qui surgissent et une Force africaine d'intervention en attente qui se charge des missions de maintien de la paix. Des forces de maintien de la paix de l'Union africaine sont actuellement en mission en RDC, en Somalie et au Darfour (Soudan), entre autres pays. D'après les données d'Uppsala Conflict Data Programme (UCDP)/International Peace Research Institute, Oslo (PRIO), le nombre de guerre civiles majeures est passé de 12 en 2001 à 3 en 2006. Bien que le NEPAD ne participe pas directement à ces activités, il mobilise des ressources destinées au Fonds pour la paix de l'Organisation et se charge de la reconstruction après les conflits.

Au plan de la démocratie et de la bonne gouvernance, il ne fait aucun doute que le processus du NEPAD donne des résultats positifs. Les tran-

sitions démocratiques et les politiques concurrentielles sont en train de se mettre en place en Afrique. Déjà, nombre de pays comme le Ghana, le Mali, le Kenya et la Zambie ont connu un changement démocratique à l'issue d'élections libres, justes et concurrentielles. L'application des principes de l'Union africaine et du NEPAD a permis de rétablir la paix au Libéria, en République démocratique du Congo et dans d'autres pays africains. Le fait que l'Union africaine ait joué un rôle déterminant en empêchant des changements inconstitutionnels dans certains pays africains, comme le Togo, est riche d'enseignements. En général, le NEPAD a favorisé la paix et la sécurité ainsi qu'un mouvement des pays africains vers la démocratie. Toutefois, ces réussites sont extrêmement fragiles et doivent être plus consolidées.

## 2.2. Gouvernance économique et administration des affaires publiques

Fort de ses principes, le NEPAD a lancé toute une série d'activités visant à améliorer la qualité et l'efficacité de la gestion économique et publiques dont notamment le Réseau de l'Institut africain de gestion du développement, créé en août 2005 et financé par l'Union européenne, le Programme sur la gouvernance et l'administration des affaires publiques appuyé par les partenaires de développement que sont les pays nordiques et les ateliers organisés à l'intention des fonctionnaires principaux chargés du budget à l'appui du NEPAD. En outre, le Gouvernement allemand a financé une série de conférences sur l'état de la mise en place des capacités dans les zones sortant d'un conflit.

Le NEPAD a aussi beaucoup contribué à recenser les goulets d'étranglement dans les dispositifs juridiques et règlementaires des pays africains. Le meilleur moyen d'améliorer la gouvernance économique et l'administration des affaires publiques dans le cadre du NEPAD est sans doute de recourir au Mécanisme d'évaluation intra-africaine, qui peut relever, pays par pays, les structures, les lois et les capacités gouvernementales qu'il conviendrait de changer, de réformer ou de renforcer. Le processus englobe tous les aspects de la gouvernance économique, de l'administration des affaires publiques, de la gouvernance démocratique, ainsi que les structures institutionnelles favorisant une gestion économique et une gestion des affaires publiques efficaces. En créant des conditions d'investissement optimales pour les entreprises locales et étrangères, les gou-

vernements peuvent instaurer des partenariats combinant le meilleur du secteur public et du secteur privé. Le Mécanisme a également l'ambition de favoriser l'adoption de bonnes pratiques dans ces domaines. D'ores et déjà, 26 pays ont signé des mémorandums d'accord pour y participer<sup>3</sup>. De nombreux pays se situent à différentes étapes de l'examen, dont trois (Ghana, Rwanda et Kenya) ont déjà mené à bonne fin le processus, le Ghana ayant soumis un programme d'action qui comprend le coût total de la mise en œuvre.

Certains éléments laissent penser que des réformes dans ce domaine commencent à avoir un impact positif sur les performances économiques des pays africains. Le *Rapport économique sur l'Afrique* montre, dans ses éditions de 2006 et 2007, que le PIB moyen de l'Afrique a augmenté d'environ 5,7 % en 2006 et de 5,4 % en 2005, contre 5,1 % en 2003, que le budget des États a enregistré un excédent moyen de 0,6 % du PIB en 2005 et de 0,1 % en 2006, contre un déficit équivalent à 1 % du PIB en 2003, que l'inflation est restée à un chiffre, s'établissant en moyenne à 9,9 % en 2006, contre une moyenne de 10,6 % en 2003, que le montant de la dette extérieure a baissé pour atteindre 282 milliards de dollars en 2005, que l'aide publique au développement (APD) est passée à 35,6 milliards de dollars, contre 21 milliards de dollars en 2002, et que les Investissements étrangers direct (IED) sont passés à 30 milliards de dollars, soit 2 % du montant total des IED dans le monde en 2006. La balance des opérations courantes s'est améliorée : déficitaire en 2002, elle a enregistré un excédent de près de 5% du PIB en 2006 bien que cela est peut-être dû aux cours élevés du brut. Même si ces progrès ne sont pas extraordinaires, l'Afrique est actuellement sur la bonne voie. Bien entendu, cette évolution positive n'est pas le seul fait du NEPAD et aucun lien de causalité n'est sous-entendu ici.

En dépit de ces réussites, de nombreux problèmes demeurent. D'abord le taux de croissance moyen est bien inférieur aux 7 % requis pour atteindre l'OMD consistant à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. En deuxième lieu, les taux de chômage restent particulièrement élevés dans les pays africains tandis que l'emploi croît à un rythme trop lent. En troisième lieu, comme l'indique le *Rapport économique sur l'Afrique, 2007*, les taux d'investissement (en pourcentage du PIB) sont relativement bas même si le ratio investissements/PIB a augmenté de 18 %, comparé à un faible taux de 15% dans les années 70, mais est resté inférieur à celui

de 2000 qui était de 21,8 %<sup>4</sup>. À moins d'un accroissement rapide de la productivité du capital, les investissements devront s'accroître de façon spectaculaire si l'on veut atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en Afrique. Enfin, le pourcentage de la population vivant dans la pauvreté en Afrique a en fait augmenté, passant de 37,2% en 2002 à 38 % de la population totale en 2007.

### 2.3. NEPAD et CER

Nombre de pays africains sont trop petits pour être efficaces, à moindre coût, et compétitifs dans le contexte d'une mondialisation croissante. L'intégration économique est donc nécessaire pour favoriser une croissance économique rapide et freiner la marginalisation de l'Afrique. Les concepteurs du NEPAD avaient prédit que les communautés économiques régionales servaient de piliers à l'intégration continentale. Une récente étude de la CEA a dénombré 14 de telles communautés en Afrique présentant des chevauchements dans leur composition<sup>5</sup>. La plupart de ces CER disposent de protocoles pour renforcer le commerce intrarégional, garantir la libre circulation des personnes et des biens, améliorer les transports internationaux, mettre en commun les ressources énergétiques, améliorer la connectabilité en matière de communications, harmoniser les politiques économiques et s'engager dans la voie de l'union monétaire.

Certaines communautés économiques régionales ont enregistré de réels progrès dans quelques-uns de ces domaines. D'importantes réductions des droits de douane ont permis de donner un coup de fouet aux échanges intrarégionaux, alors que les pays se sont efforcés de favoriser la libre circulation des personnes à travers leurs frontières. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), par exemple, a non seulement adopté un passeport communautaire mais laisse aussi circuler librement ses ressortissants, cependant la durée autorisée de séjour dans un pays autre que le pays de résidence est limitée à 90 jours. De même, les pays n'ont pas ménagé leurs efforts pour créer des unions monétaires au sein des CER. Ainsi, l'UEMOA est une union monétaire et les pays membres de la CEDEAO qui n'en font pas partie oeuvrent pour créer une union monétaire ouest-africaine, et ensuite la fusion avec l'UEMOA pour former une union monétaire unique regroupant l'ensemble des pays membres de la CEDEAO. C'est à cette fin que les pays de la sous-

région harmonisent actuellement leurs politiques économiques. Tous ces efforts semblent porter leurs fruits. Ainsi, le commerce intra-africain qui était légèrement inférieur à 10% en moyenne entre 2002 et 2006, a atteint à 28,8% pour l'ensemble des pays de l'UEMOA. D'autres communautés économiques régionales vont dans la même direction.

La plupart d'entre elles ont mis l'accent sur le développement des infrastructures régionales, essentiellement les transports, l'eau, l'électricité et les télécommunications, reconnaissant qu'il fallait des infrastructures physiques adéquates pour réaliser l'intégration régionale. Les pays sont convenus de terminer leur portion nationale du réseau de routes transafricaines et les pays africains mettent en œuvre actuellement la Décision de Yamoussoukro pour libéraliser et améliorer le transport aérien. De nombreuses initiatives ont été prises dans le but d'améliorer les liaisons entre les ports et les pays enclavés de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), de la CEDEAO et du COMESA. Les pays africains ont étendu leur réseau téléphonique (aussi bien les lignes fixes que la téléphonie cellulaire) et amélioré la qualité des connexions entre pays, soit dans le cadre d'efforts individuels ou de projets régionaux. L'efficacité s'est améliorée en partie grâce à des économies d'échelle, à la privatisation et à la concurrence. Dans certaines sous-régions telles que la CEDEAO, les autorités de tutelle des services de téléphonie s'efforcent de mettre en place un cadre réglementaire commun.

## 2.4 Investissement et développement des secteurs prioritaires

En ce qui concerne les réformes de politiques et les investissements dans les secteurs prioritaires, le NEPAD, les pays africains et les Commission économique régionales ont lancé divers projets qui devraient favoriser le développement à long terme de l'Afrique, s'ils sont menés à bonne fin. Il s'agit notamment des infrastructures, de l'agriculture, du développement des ressources humaines, de la science et la technologie, de l'environnement et du tourisme. Les réalisations du NEPAD dans chacun de ces secteurs sont présentées brièvement ci-après.

## Infrastructures

*Le Rapport économique sur l'Afrique 2006*<sup>6</sup> considère l'inadaptation des infrastructures comme l'un des principaux obstacles au développement de l'Afrique. Des infrastructures et des services de mauvaise qualité ne font qu'accroître le coût des transactions, limitent l'accès aux marchés et entravent l'intégration régionale. Il est donc nécessaire de traiter ces problèmes. À travers le NEPAD, les pays africains ont élaboré le Plan d'action à court terme (PACT) pour le développement des infrastructures et mobilisé des ressources auprès de la Banque africaine de développement (BAD) et d'autres partenaires de développement afin de financer des projets dans ce domaine. Ces projets concernent l'électricité, les routes, les chemins de fer, l'eau, les transports, ainsi que les télécommunications et le Système sous-marin de l'Afrique de l'Est (EASSy).

Au nombre des projets retenus figurent le réseau d'interconnexion de l'Afrique australe, le projet de développement intégré du Nil oriental et le projet routier Enugu-Abalukeke-Mamfe. Un accent plus important est mis sur le transport routier qui bénéficie d'une attention toute spéciale comme le montre l'importance accordée au réseau de routes transafricaines. Dans le domaine de l'approvisionnement en eau, 22 projets concernant sept bassins fluviaux sont en cours d'exécution dans le cadre du NEPAD. Le Plan d'action à court terme devra être intégré dans le Plan d'infrastructures à moyen terme qui est actuellement dans la phase finale de préparation et sera proposé pour financement.

Deux grands projets du NEPAD relatifs aux technologies de l'information et de la communication (TIC) concernent le téléenseignement et l'EASSy. Des projets de démonstration du téléenseignement ont été lancés dans 20 pays africains. Un meilleur accès à l'Internet est nécessaire pour résoudre les problèmes techniques et opérationnels. L'analyse de la faisabilité du système EASSy a été terminée en 2005 ; cinq pays africains y ont participé et la BAD a accepté de financer le projet.



## **Encadré 2. L'infrastructure des télécommunications dans les pays du COMESA : COMTEL**

Les États membres et les CER mettent en œuvre actuellement de nombreux projets d'infrastructure dans le cadre du NEPAD. Au nombre de ceux-ci figure le projet COMTEL du COMESA qui devrait améliorer les prestations de services, assurer le raccordement des réseaux téléphoniques des pays concernés et offrir des tarifs réduits aux consommateurs des pays du COMESA (Angola, Burundi, Comores, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Madagascar, Maurice, Namibie, Rwanda, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, République démocratique du Congo, Zambie et Zimbabwe). COMTEL est un réseau de base configuré pour intégrer des fibres optiques, des ondes hertziennes et des connexions par satellite. C'est une entreprise mixte (COMESA/opérateurs de téléphonie nationaux) qui exploite les réseaux existant mais en utilisant des technologies modernes. Des accords concernant la vérification du trafic, les plans directeurs, les actionnaires, la coopération et la connectabilité ont été signés et des analyses des questions réglementaires ont été réalisées. COMTEL Communication, une société à responsabilité limitée, a été agréée. Le NEPAD cherche actuellement à promouvoir le projet et envisage d'en faciliter le financement.

**Source:** NEPAD, Liste des projets du PACT

L'exécution de ces projets atténuera les problèmes d'infrastructures qui freinent le développement socioéconomique de l'Afrique et permettra de baisser les coûts des transactions, d'accélérer le rythme de l'intégration régionale, d'élargir les marchés et de renforcer les échanges intra-africains. Outre les avantages économiques évidents, l'exécution de ces projets entraînera une réduction des distances sociales et culturelles qui séparent les différents peuples d'Afrique. Il faut souligner cependant que ces projets ne représentent qu'un modeste point de départ, étant donné l'ampleur des besoins d'infrastructure de l'Afrique. C'est pourquoi, il faut s'employer davantage à encourager la participation du secteur privé au développement des infrastructures et outre la mise en place d'infrastructures physiques, il est nécessaire de mieux coordonner les politiques relatives à leur utilisation.

## **Agriculture**

Forts de l'appui de leurs partenaires de développement, les pays africains ont élaboré et adopté, dans le cadre du NEPAD, un Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP). En 2005, le secrétariat du NEPAD a organisé une série d'ateliers régionaux

pour mettre en œuvre ce Programme. Les pays africains sont convenus d'accroître d'au moins 10% d'ici à 2008 la part allouée à l'agriculture dans leurs budgets nationaux. Le CAADP a également reçu un appui significatif de partenaires du développement comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Banque mondiale, l'USAID, le Programme alimentaire mondial (PAM) et les responsables des communautés économiques régionales africaines. Outre le CAADP, la Banque mondiale a lancé un programme plurinational de productivité agricole (MAPP), ainsi qu'un programme de pisciculture. De concert avec l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition (GAIN), le NEPAD a mis en place un programme national d'enrichissement d'aliments dans plusieurs pays africains.

Ces initiatives devraient se traduire par une amélioration de la sécurité alimentaire. Néanmoins, l'indice de la production vivrière par habitant a chuté de près de 0,5% entre 2000 et 2006, tandis que le nombre de personnes considérées comme souffrant de la faim en Afrique est passé de 176 à 210 millions entre 2004 et 2006<sup>7</sup>. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation. D'abord, il faut du temps pour que ces initiatives aient une incidence sur la production et la consommation alimentaires. Ensuite, il est possible que les initiatives du NEPAD en matière d'agriculture aient privilégié les cultures de rente au détriment des cultures vivrières. Dans ce cas, même si la production agricole augmente, il se peut que la faim aussi augmente. Il se peut également que les efforts n'aient pas été suffisants pour augmenter de manière significative la production agricole.

## Développement humain

Le développement humain suppose des investissements dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la formation, et de l'égalité des sexes. Concernant le développement du capital humain, les pays africains ont lancé plusieurs initiatives dans le cadre du NEPAD.

## Éducation

Dans le cadre de son projet « Éducation de base et éducation pour tous », le NEPAD met l'accent sur l'éducation pour tous. Ce projet permettra à

tous les enfants d'âge scolaire d'avoir accès à l'enseignement primaire et secondaire. Un élément important de cette stratégie est la primauté accordée à la science dans les écoles primaires et secondaire. Dans cette perspective, un volet « Renforcement des capacités de recherche-développement dans le secteur de l'éducation en Afrique », qui met l'accent sur la recherche scientifique dans les établissements d'enseignement secondaire a été élaboré et adopté par les pays africains au titre des principes du NEPAD. Il s'agit d'un changement positif du système éducatif en Afrique, dans la mesure où il met l'accent sur la résolution des problèmes plutôt que sur la mémorisation. Les pays de la CEDEAO constituent, pour le NEPAD, une zone dans laquelle les gouvernements doivent consentir des efforts particuliers pour accélérer l'égalité des sexes en matière d'éducation. Le programme de cantine scolaire du NEPAD a été mis en œuvre dans le cadre de sa phase pilote dans de nombreux pays, notamment au Nigéria et au Ghana.

Afin d'augmenter le nombre d'enseignants qualifiés, un projet de développement du téléenseignement et de la formation d'enseignants a été mis en place dans quatre pays d'Afrique centrale et d'Afrique australe et des contrats signés avec quatre universités africaines qui sont chargées de dispenser l'instruction. Dans le cadre de la mise en œuvre des principes du NEPAD, des projets d'enseignement des mathématiques et des sciences ont également été mis en place dans les zones sortant d'un conflit dans les cinq sous-régions du continent. S'il s'avèrent utiles, ces projets pilotes devraient être étendus à l'ensemble du continent. Toutefois, il est nécessaire que les efforts soient adoptés aux besoins et aux réformes du marché de l'emploi si l'Afrique veut en tirer de bénéfices.

En dépit de ces investissements, un très grand nombre d'enfants d'âge scolaire ne vont pas à l'école, il n'y a pas assez d'enseignants qualifiés et la qualité de l'enseignement des sciences laisse encore à désirer. Il semblerait cependant que le taux de scolarisation des filles dans les écoles primaires et secondaires augmente plus vite que celui des garçons. Par exemple, le taux de scolarisation des filles dans le primaire et secondaire par rapport à celui des garçons est passé de 80 en 1991 à 83 en 2004 (*Rapport sur le développement dans le monde, 2007*). Il faut noter que la scolarisation des filles part d'un niveau très bas. Par conséquent, il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Il ressort de données empiriques (au Ghana, par exemple) que le programme de cantine scolaire permet ac-

tuellement de parvenir à un objectif double: améliorer la nutrition tout en augmentant le taux de scolarisation. C'est un exemple de petit pas qui peu rapporter gros.

### **Encadré 3. Programme de cantine scolaire au Ghana: un exemple de succès du NEPAD**

Le programme de cantine scolaire du NEPAD au Ghana consiste à offrir au moins un repas nutritif aux écoliers du primaire des zones rurales pauvres. Lancé en janvier 2006 au terme d'un programme pilote ayant porté sur une école dans chacune des 10 régions du pays de septembre à décembre 2005, il couvre actuellement au moins une école dans chacun des 110 districts. Des comités locaux, en collaboration avec Ghana Education Service se chargent de mettre en œuvre le projet qui est coordonné par un groupe spécial national. Les repas sont à base de denrées alimentaires cultivées sur place, procurant ainsi des marchés aux cultivateurs locaux.

D'après les premières informations sur le programme, celui-ci a été un franc succès. Le taux de scolarisation a spectaculairement augmenté (doublant dans certaines écoles rurales), l'absentéisme a remarquablement reculé et le nombre d'écoliers souffrant de la faim ou de malnutrition a baissé.

**Source:** The NEPAD School Feeding Programme, <http://ghanadistricts.com/home/>

## **Santé**

Il est impossible de réaliser le développement durable sans améliorer la santé des populations. C'est pourquoi le NEPAD met l'accent sur la mobilisation des ressources en faveur du secteur sanitaire dans les pays africains. Par exemple, les partenaires de développement ainsi que les pays africains souscrivent à la recommandation de la CEA selon laquelle un tiers de l'aide supplémentaire totale destinée à l'Afrique devrait être consacré au secteur de la santé. Par ailleurs, les pays africains, agissant dans le cadre du NEPAD, s'attachent actuellement à améliorer les systèmes de santé en Afrique, notamment par le recrutement d'un nombre suffisant de professionnels de ce domaine. Le secrétariat du NEPAD s'efforce actuellement de placer le VIH/sida au centre de ses préoccupations et collabore avec les gouvernements africains pour offrir des thérapies antirétrovirales aux personnes atteintes de VIH/sida par le biais de programmes comme «Fight Against Aids» (lutte contre le sida). Il collabore

également avec la Commission de l'Union africaine et des partenaires de développement comme la Fondation Gates, ONUSIDA et les bureaux régionaux africains du Centre de lutte contre les endémies (Center for disease control) des États-Unis afin de mettre au point une stratégie permettant de réduire les taux d'infection par le VIH/sida et le taux de mortalité des personnes infectées par ce virus.

Malgré les efforts déployés pour réduire le VIH/sida en Afrique, la pandémie semble continuer de progresser. On estime que 75 % des personnes infectées par le VIH dans le monde vivent en Afrique, le taux de prévalence chez les femmes âgées de 15 à 49 ans étant de 6,2 % (*Rapport sur le développement dans le monde, 2007*). Le taux de mortalité des personnes infectées en Afrique est si élevé que l'espérance de vie dans plusieurs pays du continent a considérablement baissé après des décennies de croissance soutenue. Par exemple, l'espérance de vie au Botswana et en Zambie est respectivement de 38 et 37 ans en 2004, contre 61 et 50 en 1987<sup>8</sup>.

Dans ces pays, non seulement les systèmes de santé sont submergés par la pandémie qui a également une incidence négative sur la croissance économique, dans la mesure où la main-d'œuvre diminue et le taux de dépendance augmente. Il faudrait que les pays africains soient vigilants et redoublent d'efforts pour inverser la tendance concernant l'infection par le VIH. L'expérience Ougandaise porte à croire que la progression du sida peut être ralentie, si les pouvoirs publics décident d'en faire un problème de santé publique et engagent un débat ouvert et public sur la base de données scientifiques les plus récentes.

Outre les effets négatifs du VIH/sida, ceux des autres maladies endémiques comme le paludisme et la tuberculose s'accroissent. La pression sur les ressources sanitaires (publiques et privées) signifie qu'il n'y en aura pas assez pour faire face aux autres besoins de santé publique comme l'immunisation des enfants et l'hygiène du milieu. La probabilité qu'une personne âgée de 15 ans meure avant l'âge de 60 ans est de 0,28 en Afrique, contre 0,08 dans les pays de l'OCDE (*Rapport sur le développement dans le monde, 2007*). Cette situation tient en partie à l'absence de capacités, en particulier de professionnels de la santé et de personnel d'appui. Ce qui précède laisse penser que l'Afrique aura du mal à réaliser les OMD 4 à 6 aux dates butoirs.

## Environnement et tourisme

Afin de préserver l'environnement, les pays africains ont élaboré et adopté, dans le cadre du NEPAD, des plans d'action sous-régionaux pour l'environnement, qui englobent notamment un bilan de la situation actuelle et la mise en place d'une équipe d'appui technique. Le financement de ces projets a été obtenu auprès du Fonds pour l'environnement mondial (GEF). Le plan d'action NEPAD/UA pour le tourisme a été adopté par la Commission pour l'Afrique de l'Organisation mondiale du tourisme en 2004. Des stages sur le renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre du Plan ont été assurés à travers de nombreux séminaires tenus dans différents pays. En dépit de ces efforts, les possibilités pour l'Afrique d'attirer des touristes du monde entier reste faible. Le continent a reçu 36,72 millions de touristes en 2005, sur un total mondial de 806 millions. Au cours de la même année, les recettes du tourisme se sont élevées à 21,5 milliards de dollars (ce montant est le plus faible de toutes les régions du monde et ne représente que 3,1 % du total des recettes du tourisme mondial)<sup>9</sup>. Il semblerait que le tourisme n'a pas été promu assez vigoureusement en Afrique. Associée au manque d'infrastructures, cette situation pourrait expliquer le faible niveau de développement du tourisme en Afrique.

### 2.5. Science et technologie

La science et la technologie constituent pour le NEPAD un domaine prioritaire dans lequel de nombreux programmes ont été lancés, notamment la mise au point d'indicateurs relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation, l'Initiative africaine en faveur des biosciences, qui regroupe quatre réseaux scientifiques régionaux, les réseaux africains des sciences et technologies de l'eau, le Groupe africain de haut niveau sur les biotechnologies modernes. En outre, les dirigeants africains ont adopté le Plan d'action consolidé pour la science et la technologie en Afrique, doté d'un budget de démarrage de 160 millions de dollars, qui devrait passer à 1,5 milliard de dollars. Par ailleurs, le NEPAD est en train de mettre l'accent sur la science et la technologie dans l'enseignement secondaire comme composante essentielle de son programme en faveur de l'éducation. Il s'agit d'accroître le nombre de scientifiques travaillant sur les problèmes de l'Afrique.

La mise en place de ces programmes traduit les sérieux efforts consentis par les dirigeants africains pour combler le fossé qui sépare l'Afrique du reste du monde en matière de technologie. Si ces efforts s'avéraient payants, l'Afrique en tirerait d'énormes avantages. Cependant, une chose est de mettre en place des centres, une autre est de financer et de mener des recherches dans ces centres. Il reste à savoir combien de travaux de recherches supplémentaires seront financés dans ces centres, quelle est l'ampleur du capital intellectuel qui y sera drainé et quel sera le rôle des universités dans ces centres. En somme, la question de la durabilité et de l'institutionnalisation à long terme de ces centres reste entière. Étant donné que les universités africaines disposent de centres de recherche, il serait moins coûteux de mener la plupart des recherches dans les établissements universitaires et d'utiliser le personnel sur place<sup>10</sup>.

## 2.6. Industrialisation

En juillet 2004, l'Assemblée de l'Union africaine a adopté l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique (APCI) en tant que stratégie de développement industriel du NEPAD. La mise en œuvre de cette Initiative a démarré avec l'élaboration d'un Plan d'action pour l'Afrique de l'Ouest en 2004. Le Plan d'action comprend l'identification des secteurs prioritaires, l'harmonisation des politiques industrielles au niveau sous-régional, les contributions financières concernant la mise en place d'un fonds d'appui à l'APCI, la création d'observatoires de la compétitivité, l'appui aux centres d'excellence et l'adoption d'un mécanisme de suivi. Jusqu'à présent, l'Initiative a été très peu suivie et l'industrialisation de l'Afrique demeure l'une des plus lentes et des plus inefficaces du monde.

L'inefficacité de l'Initiative tient essentiellement au fait qu'elle n'est pas très connue, d'où la nécessité d'engager des activités de communication et de promotion et qu'elle ne dispose pas de ressources suffisantes. Cette Initiative est censée être financée par les pays africains eux-mêmes. Étant donné les demandes concurrentes qui s'exercent sur les ressources limitées de ces pays, le financement de l'Initiative s'est fait attendre. Par conséquent, à de rares exceptions près, les pays africains continuent d'exporter des produits de base et d'importer pratiquement tous les biens manufacturés qu'ils consomment. En 2004 par exemple, la part de

l'Afrique ne représente que 1,8 % du total des exportations de produits manufacturés dans le monde (UNIDO, 2004).

## 2.7. Mécanisme d'évaluation intra-africaine

L'un des aspects les plus originaux du NEPAD est le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, par lequel les dirigeants des pays africains se soumettent volontairement à un examen approfondi et critique de leurs pairs. Le Mécanisme reste toutefois difficile à mettre en œuvre. Il exige non seulement d'importantes ressources, mais aussi du courage politique de la part des gouvernants, qu'il pourrait exposer à des critiques. Son acceptation mesure l'ouverture des dirigeants africains à l'exigence de transparence et à la responsabilisation en matière de gouvernance, à l'apprentissage mutuel et à l'adoption de pratiques optimales. Le Mécanisme démontre également aux partenaires du développement qu'on peut faire confier aux gouvernements africains la gestion de ressources.

Jusqu'à présent, 26 pays africains, représentant 74 % de la population du continent, ont signé un mémorandum d'accord en vue de participer au Mécanisme ; 12 d'entre eux ont démarré le processus et en sont à diverses étapes de la mise en œuvre, trois (Ghana, Rwanda et Kenya) l'ont mené à bonne fin, et trois autres (Afrique du Sud, Algérie et Nigéria) sont pratiquement au bout du processus. Le Ghana, le Rwanda et le Kenya viennent de démarrer le processus. Le Forum d'évaluation intra-africaine se réunit régulièrement pour faire le point des progrès accomplis, examiner la mise en œuvre et faire des observations aux états membres, ainsi que pour explorer les moyens d'améliorer le processus.

Le processus du Mécanisme produit actuellement des résultats. Il permet à des pays d'établir des critères de bonne gouvernance en Afrique sur la base de règles et normes africaines et internationales acceptées. À mesure que le processus évolue, des capacités sont mises progressivement en place en matière d'examen et d'évaluation. En outre, le processus constitue une démonstration parfaite de la pensée innovante de l'Afrique en matière de bonne gouvernance à la face du monde. Des rapports intérimaires sur la mise en œuvre des programmes d'action nationaux suggèrent que les pays commencent à profiter des avantages du processus.



La mise en œuvre du Mécanisme a été lente, en partie à cause de la complexité et du caractère exhaustif du processus, mais aussi en raison du court délai dont les pays concernés disposent. Combinée à la grave pénurie de ressources, cette situation implique que les progrès à accomplir pour une pleine mise en œuvre du processus seront nécessairement lents. Les participants au sixième Forum sur la gouvernance en Afrique (AGFVI) avaient fait des recommandations, adoptées par le secrétariat du Mécanisme, visant à améliorer le processus. Le manque de volonté politique, de la part des gouvernements, de se soumettre ouvertement au Mécanisme est une autre raison de la lenteur de sa mise en œuvre.

## 2.8. Participation du secteur privé

Pour que la mise en œuvre du NEPAD réussisse, il est nécessaire que le secteur privé joue un rôle moteur. Après tout, les emplois, la production et autres aspects relatifs au bien-être sont, pour l'essentiel, fournis par le secteur privé, dans une économie de marché. Par conséquent, il est nécessaire non seulement que le secteur privé adhère au NEPAD, mais qu'il soit également un partenaire de premier plan. À ce titre, le secteur privé devrait participer non seulement à la mise en œuvre du NEPAD, mais également à l'élaboration des politiques.

Le NEPAD a tendu la main au secteur privé de diverses façons. Il existe actuellement des groupes économiques du NEPAD sous l'égide de l'*African Business Roundtable* et des sections économiques du NEPAD dans plusieurs pays africains, notamment en Afrique du Sud, au Nigéria et au Kenya. Toujours sous l'égide de l'*African Business Roundtable*, de nombreuses sections des groupes économiques du NEPAD sont établies dans beaucoup de pays africains, comme la Côte d'Ivoire et le Ghana. Ces groupes économiques font des exposés pour le NEPAD et appliquent les principes de ce dernier dans leurs pratiques commerciales. Ils sont également en contact avec les coordonnateurs du Programme. Il convient d'encourager ces groupes à se développer et de leur permettre de mieux faire entendre leur voix.

Le NEPAD a par ailleurs établi des relations avec le secteur privé des pays développés. Des organisations du secteur privé telles que le Forum économique mondial, le Conseil des entreprises du Commonwealth (*Commonwealth Business Council*) et le *Corporate Council on Africa* organisent

des réunions annuelles destinées à encourager les investissements en Afrique.

## 2.9. Parité des sexes

La parité des sexes et l'émancipation des femmes figurent parmi les principaux objectifs du NEPAD. Les gouvernements africains ont signé plusieurs protocoles visant à promouvoir la parité des sexes. Celle-ci est d'autant plus importante pour le développement durable qu'une société ne peut se développer lorsque la moitié de sa population ne peut pleinement contribuer au processus de développement. Par conséquent, la parité entre les sexes pourrait entraîner une croissance économique plus rapide et être bénéfique à tous. En second lieu, ce sont les femmes qui élèvent les enfants et si ces derniers doivent grandir pour apporter des idées et des initiatives, il est important qu'ils grandissent dans un environnement leur permettant de poursuivre leurs rêves. L'investissement dans les femmes et les filles a donc des incidences à très long terme sur les générations futures. La parité entre les sexes est de nature à entraîner l'accroissement du capital humain. Les femmes et les enfants constituent une très importante proportion des pauvres en Afrique. Si les femmes et les hommes n'ont pas les mêmes chances, il sera difficile de mettre fin à la pauvreté. Il faut donc traiter la parité homme- femme comme un problème de développement et non pas comme une simple question morale ou culturelle.

Cinquante et un États africains ont signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et les chefs d'État africains ont adopté la Déclaration solennelle sur l'égalité entre hommes et femmes en Afrique en 2004. Plusieurs États africains ont promulgué des lois qui proscrivent la discrimination à l'égard des femmes et font de la violence au foyer un crime. La Commission de l'Union africaine a été créée sur la base du principe de la parité homme-femme, et le Parlement panafricain devrait compter au moins une femme parmi les cinq représentants de chaque pays. Bon nombre de pays africains ont créé un ministère de la femme, pendant que dans d'autres (Afrique du Sud et Rwanda, par exemple), presque la moitié des ministres et des secrétaires d'État sont des femmes. Certains pays africains (l'Ouganda et le Botswana, par exemple) ont adopté un système de budgétisation soucieux d'égalité entre les hommes et les femmes. En outre, la CEA et le

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont mis en place le Réseau d'information des femmes entrepreneurs pour le développement (RIFED) afin d'aider les femmes africaines à financer leurs entreprises.

Dans le domaine de l'éducation, l'écart entre filles et garçons en matière de scolarisation semble se réduire. Le NEPAD a désigné la CEDEAO comme la région où les gouvernements doivent intensifier les actions en faveur de la parité entre les sexes en matière de scolarisation. Il a été beaucoup question de parité des sexes dans les rencontres publiques, attirant ainsi l'attention de nombreux gouvernements africains sur la question.

Bien que des progrès aient été accomplis pour mettre la question de la parité sur le devant de la scène, une certaine lenteur a été notée en général dans la pratique. Une étude menée par la CEA en 2005, intitulée *Promoting Gender Equity and Women Empowerment in Africa: Questioning the Achievements and Confronting the Challenges Ten Years after Beijing (Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : progrès accomplis et défis à relever 10 ans après Beijing)* indique que les femmes sont encore loin d'atteindre la parité avec les hommes. Si elles ont gagné du terrain sur le champ politique, elles sont moins représentées que les hommes au niveau décisionnel le plus élevé. La pauvreté demeure très importante chez les femmes, qui sont en proie à la discrimination en matière d'emploi et n'ont pas la maîtrise des moyens de production. Le problème réside moins dans l'absence de lois garantissant l'égalité entre hommes et femmes dans les pays africains que dans l'application effective de ces lois.

## 2.10. La communauté internationale et la mobilisation des ressources

### Réaction de la communauté internationale

La communauté internationale a réagi favorablement de diverses manières à l'initiative du NEPAD. Elle a renforcé son partenariat avec l'Afrique, pris l'engagement d'accroître l'aide publique au développement (APD), proposé un allègement de la dette, renforcé les échanges avec l'Afrique et accru les investissements étrangers directs (IED) sur le continent. De manière générale, tous les partenaires de développement de l'Afrique re-

connaissent que le NEPAD sert de soutien aux efforts de développement du continent. La réaction de la communauté internationale vis-à-vis du NEPAD est résumée ci-après.

La communauté internationale soutient vigoureusement le développement de l'Afrique à travers le NEPAD. La justification de cet appui a été présentée dans le rapport intitulé «*Investir dans le développement: plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement*» et dans celui de la Commission pour l'Afrique «*Notre intérêt commun*». Tous deux soutiennent :

- a. Qu'il est aussi bien de l'intérêt de l'Afrique que des partenaires du développement que le continent se développe;
- b. Que les partenaires du développement doivent accroître de façon substantielle leur appui à l'Afrique pour que celle-ci s'engage dans la voie d'un développement durable, et;
- c. Que le renforcement de l'appui devrait être bien ciblé et fondé sur des politiques et institutions propres à garantir l'efficacité de l'aide.

Outre ces rapports, des groupes de la société civile et des organisations non gouvernementales (ONG) ont organisé des activités d'appui et de sensibilisation au NEPAD. Cette mobilisation de l'opinion publique a conduit les pays du G-8, lors de leur Sommet de Gleneagles, à prendre l'engagement d'augmenter considérablement l'aide publique au développement, de réduire substantiellement la dette et d'accroître les échanges pour soutenir le développement de l'Afrique.

## **Mobilisation de ressources**

*Accroissement de l'aide publique au développement* : Le NEPAD a permis aux pays africains de mobiliser d'importantes ressources pour soutenir le développement du continent. L'APD en faveur de l'Afrique est passée de 22,2 milliards de dollars des États-Unis en 2002 à 26,3 milliards de dollars des États-Unis en 2003 et à 35,2 milliards de dollars en 2005<sup>11</sup>. Les partenaires de développement se sont engagés à accroître de manière significative leur aide au développement en faveur de l'Afrique. Par exemple, les États membres de l'Union européenne sont convenus de doubler leur aide entre 2004 et 2010. Quinze d'entre eux ont promis de porter l'aide publique au développement à au moins 0,56% de leur PIB

d'ici à 2010 et d'atteindre l'objectif de 0,7%, annoncé dans la Déclaration de Monterrey d'ici à 2015. Certains pays africains (le Ghana, par exemple) ont également bénéficié de subventions du Millennium Challenge Account (Compte du défi du Millénaire) des États-Unis. Ces engagements ont été précédés par la quatorzième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale et de la dixième reconstitution des ressources du Fonds africain de développement (FAD). Des initiatives sont également prises dans le souci d'accroître l'efficacité de l'aide à travers l'adoption de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide que vient renforcer l'examen conjoint CEA/OCDE de l'efficacité du développement en Afrique.

Il s'agit d'engagements sans précédent pris envers l'Afrique. Toutefois, comme l'indiquent aussi bien le rapport du *Projet Objectifs du Millénaire* que celui de la *Commission pour l'Afrique*, les engagements concernant l'accroissement de l'APD en faveur de l'Afrique ne constituent qu'une part minime des ressources dont l'Afrique a besoin pour réaliser les OMD<sup>12</sup>. Qui plus est, une chose est de s'engager, une autre est de faire face à ses engagements à temps. Si l'APD n'est pas fournie quand il le faut, les pays bénéficiaires ne peuvent mettre en œuvre leurs projets et leurs programmes. Par conséquent, l'aide pourrait perdre de son efficacité.

À l'heure actuelle, moins de 10% de l'aide supplémentaire promise par les pays du G-8 au Sommet de Gleneagles ont été déboursés, comme l'a souligné l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan (cité dans les comptes rendus de l'Africa Progress Panel Press du 21 juin 2007)<sup>13</sup>. Les partenaires du développement devraient prêter attention au quatrième rapport de synthèse que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2006 sur les progrès de la mise en œuvre du NEPAD et l'appui international qui lui est apporté, invitant les pays du G-8 à accroître leur aide et à honorer leurs engagements vis-à-vis du NEPAD.

Même si les engagements pris au titre de l'APD en faveur de l'Afrique ont augmenté, l'essentiel prend la forme d'un allègement de la dette. En termes réels, il y a eu très peu de flux financiers nets vers l'Afrique. Certes l'allègement de la dette signifie une baisse des décaissements pour l'Afrique, mais la situation actuelle ne permet pas l'accroissement du financement du développement comme prévu. En admettant que les flux

d'APD vers l'Afrique soient suffisants, il faudra examiner la question de la capacité d'absorption de cet accroissement et renforcer la capacité des pays africains à recevoir et à gérer un accroissement de l'aide publique. Cela exigera une meilleure responsabilisation et des résultats en matière de développement.

Même si le NEPAD réussit à mobiliser des ressources plus importantes pour les pays africains dans le cadre de l'aide publique au développement, il y a, un risque comme le soulignent certains critiques, que l'Afrique devienne de plus en plus dépendante de cette aide. Déjà certains pays africains sont tributaires pour boucler leur budget, de l'aide publique au développement qui représente 10% de leur PIB<sup>14</sup>. Les détracteurs soutiennent que de tels montants d'aide font que les pays africains refusent ou sont incapables de faire les réformes politiques nécessaires pour les mettre sur la voie du développement durable<sup>15</sup>.

*Allègement de la dette:* La mise en œuvre du NEPAD a permis un allègement substantiel de la dette. Dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), la dette de 14 pays africains auprès de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) a été annulée. Neuf autres pays africains pourront prétendre à un allègement de leur dette de 11 milliards de dollars des États-Unis lorsqu'ils auront atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Les créanciers du Club de Paris ont consenti un allègement spécial d'environ 18 milliards de dollars de la dette du Nigéria. Le ratio dette/PIB de l'Afrique est tombé en moyenne de 52% environ en 2002 à 26% environ en 2006<sup>16</sup>.

L'allègement de la dette a des effets positifs sur le développement de l'Afrique. Il se traduit par la possibilité pour les pays africains d'utiliser, dans le cadre de la fourniture de services ou d'investissements axés sur le développement à long terme, des ressources qui auraient dû être consacrées au service de la dette. Il suppose aussi que les compétences de décideurs avisés du continent ne seront plus accaparées par les négociations sur le rééchelonnement de la dette. Enfin, les remises de dette permettront aux pays africains de s'engager dans une planification et une mise en œuvre de leurs politiques à long terme.

Il faut toutefois rappeler que même après un allègement de l'ampleur indiquée, nombre de pays africains croulent encore sous le poids du ser-

vice de la dette. Par exemple, le montant annuel du service de la dette de la Zambie est plus élevé que celui de ses dépenses de santé<sup>14</sup>. De surcroît, un grand nombre de pays africains ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier d'un tel allègement.

*Accroissement des investissements étrangers directs:* Les flux d'investissements étrangers directs (IED) vers l'Afrique ont considérablement augmenté, passant de 15 milliards de dollars en 2003 à 31 milliards de dollars en 2005 (*Rapport sur l'investissement dans le monde, 2006*), ce qui ne représente que 3,5% des flux d'IED vers le monde en développement. Deuxièmement, cet accroissement des flux d'IED bénéficie essentiellement au secteur de l'extraction des ressources naturelles et ne concerne qu'un petit nombre de pays. Par exemple, cinq pays du continent totalisent à eux seuls 66% de ces IED en 2005<sup>17</sup>. Les pays africains, à l'exception de l'Afrique du Sud, n'ont reçu que très peu d'investissements non liés aux ressources naturelles.

Les flux d'IED d'investissements étrangers directs vers l'Afrique ne suffisent pas à porter la croissance économique à un niveau permettant au continent de réduire substantiellement la pauvreté et de réaliser les OMD. L'incapacité d'attirer d'importants flux d'IED est due en partie au climat des investissements en Afrique. Le *Global Survey of Business Executive Confidence* de McKensy de 2006 ne mentionne pas l'Afrique au nombre des régions qui inspirent confiance aux dirigeants d'entreprises. Étant donné que l'Afrique a besoin d'importants investissements étrangers directs pour renforcer la croissance économique et créer des emplois, les gouvernements africains devraient prendre des mesures propres à accroître ces investissements.

L'amélioration des infrastructures, une plus grande efficacité et une plus grande transparence des institutions économiques et juridiques, ainsi que la création du Fonds pour le climat d'investissement en Afrique doté de capitaux importants, pourraient être utiles. Afin d'encourager les investissements étrangers directs, le NEPAD a engagé des discussions en vue de mettre en place le Fonds pour le climat d'investissement, qui sera doté d'un capital initial de 0,5 milliard de dollars. Les partenaires de développement créeront aussi des fonds en faveur des investissements. C'est ainsi que le Japon s'est engagé à mettre en place le Programme consolidé d'aide au secteur privé auquel il apportera jusqu'à 4,12 milliards de dol-

lars sur cinq ans, afin de soutenir les petites et moyennes entreprises. De même, la France investit actuellement 70 millions de dollars pour l'élaboration d'un cadre juridique de promotion des entreprises en Afrique. Plus important encore, l'Afrique doit résolument créer un climat favorable aux affaires, réduire la corruption, veiller à une exécution rigoureuse et rapide des contrats et diminuer sérieusement les lourdeurs bureaucratiques si elle veut vraiment attirer des investissements étrangers dans des secteurs autres que celui des ressources naturelles.

*Commerce* : S'il est vrai que l'accroissement de l'APD ou l'allègement de la dette pourraient à court terme accélérer le développement, le commerce reste le principal catalyseur du développement durable. L'un des principaux objectifs du NEPAD est d'accroître la part de l'Afrique dans le commerce mondial, en particulier la part des exportations de produits manufacturés. Les pays africains ont, dans le cadre du NEPAD, fait preuve de combativité dans les négociations de l'OMC menées dans le cadre du Cycle de Doha pour que l'Afrique ait son mot à dire dans la définition des règles régissant le commerce mondial. La plupart des pays africains ont entrepris une réforme de leur politique commerciale afin de multiplier leurs chances d'accroître leurs exportations mais malheureusement, ils n'ont pas réussi. Selon les données de l'OMC pour 2006, la part de l'Afrique dans les exportations mondiales de marchandises en 2005 était inférieure à 3%, soit un net recul par rapport aux 6% de 1980. En fait, on craint que l'abandon progressif de l'Accord multifibres n'ait un effet préjudiciable sur les perspectives d'exportation des pays africains. À l'inverse, la réduction des subventions agricoles dans les pays industrialisés dans le cadre des négociations du Cycle de Doha devrait améliorer les perspectives d'exportation de l'Afrique.

Pour de nombreux pays africains, ce n'est pas tant l'accès limité aux marchés d'exportation qui entrave l'essor des échanges internationaux, que les goulots d'étranglement du côté de l'offre. Bien que le NEPAD prévoie que la part des exportations de produits manufacturés de l'Afrique atteigne 17% du total de ses exportations, de nombreux pays africains continuent d'exporter une gamme limitée de produits de base. L'Afrique n'est pas en mesure de tirer profit des possibilités qui lui sont actuellement offertes dans le cadre d'accords préférentiels comme la Loi des États-Unis en faveur de la croissance et des opportunités de l'Afrique (AGO) et de l'Initiative appelée 'tout sauf les armes' de l'Union européenne, malgré



les nombreux efforts déployés pour mettre en place des réformes macroéconomiques et libéraliser les échanges. Dans ses tentatives d'avoir accès aux marchés, le NEPAD devrait s'attacher à améliorer la capacité de l'Afrique d'offrir une gamme diversifiée de produits d'exportation grâce à des politiques de stimulation appropriées du côté de l'offre.

Le secteur des services, où les salaires sont relativement bas, paraît donner à l'Afrique un avantage comparatif. Malheureusement, les pays africains semblent rechercher ce que la Chine a déjà saisi à savoir exporter de produits manufacturés de bas de gamme. Il est donc nécessaire de prévoir des politiques et des investissements qui permettront de diversifier les produits d'exportation et de leur ajouter de la valeur.

## 2.11. Appui fourni par le système des Nations Unies

Les Nations Unies et ses institutions spécialisées ont pris part et cause pour le NEPAD. On trouvera des informations plus détaillées sur l'appui fourni par les Nations Unies au NEPAD dans le rapport de 2005 du Secrétaire général à l'Assemblée générale, intitulé « *Engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* » (E/AC.51/2005/6). Ce rapport traite de l'appui institutionnel et financier de l'élaboration de codes et de normes, de l'assistance technique et des activités de sensibilisation en faveur du NEPAD.

En fournissant un appui aux activités du NEPAD dans différents domaines, des problèmes de coordination inhérents au fait de traiter avec une multiplicité d'organisations se sont posés, ce qui a souvent compliqué la tâche du personnel restreint du secrétariat du NEPAD. Par exemple dans le cas où plusieurs institutions des Nations Unies participent conjointement à la mise en œuvre d'un projet, l'absence de consultation dans la conception du projet entraîne des complications administratives pour le secrétariat. Fort heureusement, le Secrétaire général a donné des instructions à toutes les institutions des Nations Unies présentes en Afrique pour qu'elles se servent du NEPAD comme cadre de référence de leurs activités dans les pays africains. Les institutions et organismes du système des Nations Unies oeuvrent de concert pour fournir un appui ciblé et coordonné au NEPAD et aider les pays africains à mobiliser des ressources pour le développement du continent. En somme, le système

des Nations Unies est probablement le pilier le plus stable et le plus important du NEPAD.

## 2.12. Résumé

Ce qui précède montre que, même si le NEPAD a obtenu certains succès, il reste beaucoup à faire pour éliminer la pauvreté, mettre l'Afrique sur la voie du développement durable, garantir l'intégration du continent, mettre fin à sa marginalisation et accélérer l'autonomisation des femmes. La pauvreté en Afrique reste à nouveau intolérable, touchant plus de 40% de la population, en particulier les femmes et les enfants. Le VIH/sida et d'autres maladies endémiques ne cessent de décimer les populations à un rythme inquiétant. Même si elle progresse, l'Afrique ne semble pas emprunter la voie du développement durable: elle demeure marginalisée sur le plan des relations économiques internationales et toujours aussi dépendante des donateurs. L'égalité des sexes est loin d'être une réalité. Comme le montre le *Rapport économique sur l'Afrique 2007*, l'Afrique dans son ensemble ne va sans doute pas réaliser les OMD dans les délais fixés, même si certains pays du continent pourraient atteindre quelques uns de ces objectifs. Une nouvelle stratégie de développement économique mettant l'accent sur la diversification s'impose.

### **3. Problèmes soulevés par la mise en œuvre**

En un temps relativement court, le NEPAD a progressé. Il a réussi à attirer l'attention sur le sous-développement de l'Afrique, a conçu un cadre unique africain pour le développement qui met les Africains en charge de leur destin et s'est assuré de l'engagement de la communauté internationale. Le NEPAD est unique en ce sens qu'il a reconnu que le développement doit être global et que les Africains devraient être tenus responsables d'en assurer le succès. Cela a suscité l'enthousiasme et le soutien entre partenaires du développement, qui à leur tour, ont pris des engagements pour soutenir le développement de l'Afrique, comme on l'a dit précédemment.

La présente section traite de certains problèmes liés à la mise en œuvre du NEPAD, qui sont articulés autour de trois thèmes: les contraintes structurelles/institutionnelles, les contraintes d'ordre politique et celles d'ordre économique. Les points peuvent ne pas correspondre exactement aux trois thèmes, comme certains problèmes peuvent être pertinents à deux ou plusieurs thèmes.

#### **3.1. Contraintes structurelles**

Les obstacles structurels à la mise en œuvre du NEPAD sont la structure du NEPAD elle-même, ses programmes ambitieux, les relations entre le NEPAD, les communautés économiques régionales et les États membres et le manque d'appropriation par les Africains.

##### **Structure du NEPAD**

Le NEPAD n'est pas seulement une conception du développement et un processus de développement. C'est un organisme de développement fondé sur des institutions et doté d'un important portefeuille de programmes et de projets. Toutefois, c'est encore une jeune entité et le flou qui entoure la définition de son mandat à différents niveaux empêche d'aller de l'avant. La combinaison même de conception du développement, processus de développement et projets sur le terrain rend la mise en œuvre peu flexible. Par exemple, la conception du développement permet de déterminer les grandes lignes tandis que l'exécution de projets exige une

participation spécifique sur le terrain. Il risque d'être impossible qu'une organisation puisse faire les deux efficacement.

Parce qu'il n'a pas d'organe de mise en œuvre, le NEPAD dépend des États membres et des communautés économiques régionales pour exécuter ses programmes. Cependant, ses relations avec les États membres et les communautés économiques régionales, les responsabilités de chacun et les moyens de communication entre eux, ne sont pas bien définis. Par exemple, on ne voit pas bien si l'autorité et la responsabilité d'établir des programmes et des projets incombent au Comité des Chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD, au Comité directeur, au secrétariat, aux communautés économiques régionales ou aux États membres. Ce manque de définition des rôles conduit parfois à la confusion et au chevauchement d'efforts. Il serait plus efficace que le NEPAD se limite à sa philosophie du développement, fixe de vastes objectifs continentaux et aide les communautés économiques régionales et les États membres à réaliser des projets spécifiques pour atteindre ces objectifs.

En tant que création de l'Union africaine, le NEPAD est censé fonctionner dans le cadre du système de l'Union africaine. Toutefois, dans sa conception actuelle, le NEPAD ne fait pas partie de l'Union africaine et fonctionne en fait comme un organe autonome. Il est prévu de ramener le NEPAD sous l'égide de l'Union africaine, mais vu les différentes missions du NEPAD, on ne voit pas bien comment il peut être intégré dans l'Union africaine. Est-ce la philosophie du développement qu'il porte, la formulation des programmes et des politiques, la coordination, l'élément mobilisation des ressources ou encore la totalité de ces fonctions qui seront intégrées? Il est important que le NEPAD limite ses objectifs pendant le processus d'intégration. Même lorsque les responsabilités sont claires et les voies de communication définies, le NEPAD a encore à améliorer et à étoffer son processus décisionnel.

Le NEPAD est censé préfigurer l'ouverture et la prise de décision participative. Cependant, la plupart des affaires se traitent entre le Secrétariat, le Comité des chefs d'État et de gouvernement et le Comité directeur; les États membres n'ont pas tous la possibilité de participer effectivement à l'élaboration des politiques et des programmes. En outre, le Comité des chefs d'État et de gouvernement est composé de cinq membres perma-

nents et de 15 autres membres de l'Union africaine. Fort heureusement, il est envisagé de faire passer le nombre de membres du Comité des chefs d'État et de gouvernement à 25 et d'élire par rotation les membres non permanents.<sup>16</sup> Quelle que soit la composition du Comité, il est nécessaire que le processus décisionnel au niveau le plus élevé du NEPAD soit plus ouvert.

## **Communautés économiques régionales et NEPAD**

Le succès ou l'échec de la mise en œuvre des programmes du NEPAD dépend de l'implication des États membres et des communautés économiques régionales, et de leur capacité à mettre en œuvre les principes du NEPAD. Cependant, il semble que les États membres et les communautés économiques régionales ne soient pas considérés comme étant partie intégrante du NEPAD, du moins en termes d'organisation et de prise de décision. Il est instructif de noter que le site Internet du NEPAD ne montre pas que les communautés économiques régionales et les États membres font partie intégrante de la structure organisationnelle, alors qu'elles sont les piliers sur lesquels repose la réussite de la formulation et de l'exécution des programmes. Compte tenu de l'importance que revêtent les communautés économiques régionales et les États dans la mise en œuvre des composants du NEPAD, il est non seulement important de les inclure dans le processus de prise de décision, mais de s'efforcer également d'améliorer leur capacité à formuler et à exécuter les programmes et les projets.

Pour mettre en œuvre ses politiques et programmes, le NEPAD s'appuie sur les États membres et les communautés économiques régionales, qui doivent donc aligner leurs politiques, leurs budgets et leurs plans de développement sur ceux du NEPAD. Mais, il est possible que les plans des pays africains et ceux du NEPAD ne concordent pas et qu'il n'y ait pas de dispositif pour inciter les pays membres et les communautés économiques régionales à modifier ces plans, ce qui entraîne un problème de motivation dans la mise en œuvre du NEPAD. À cela s'ajoute le fait que les programmes des communautés économiques régionales et des pays concernés sont, pour l'essentiel, financés par des donateurs extérieurs dont les priorités ne sont pas forcément celles du NEPAD. Ces donateurs peuvent être déjà engagés dans d'autres types de projets, ou ne sont pas encore prêts à tenir compte des nouvelles politiques. En pareilles cir-

constances, les priorités du NEPAD sont susceptibles d'être reléguées au second plan par rapport à celles des donateurs. Combinée aux contraintes de capacités, cette situation limite les possibilités qu'ont les pays associés et les communautés économiques régionales d'exécuter les programmes du NEPAD de manière efficace et opportune.

## **Coordination**

Le NEPAD est une entreprise énorme, complexe et de grande envergure dotée de nombreuses parties, couches, programmes, projets et participants. Il fait intervenir l'Assemblée générale de l'Union africaine, le Comité des Chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD, le Comité directeur, le secrétariat, les États membres, les partenaires de développement, les communautés économiques régionales, les États membres, le système des Nations Unies, le secteur privé et d'autres parties prenantes. Il suppose une philosophie du développement et un ensemble de programmes et projets aux niveaux régional, sous-régionaux et nationaux, dans différents secteurs de l'économie, ainsi que la mobilisation des ressources nécessaires pour que cette philosophie se concrétise.

Une entreprise aussi complexe exige une coordination entre les différents acteurs et entre les programmes dont le succès ou l'échec en dépendent dans une large mesure. Les problèmes de coordination sont déjà apparus entre les organismes des Nations Unies travaillant en Afrique et le NEPAD, comme en témoigne le rapport du Corps commun d'inspection (CCI). Il y aurait également un problème de coordination entre les communautés économiques régionales et le NEPAD et entre les communautés économiques régionales elles-mêmes. Il serait bon que le Secrétariat du NEPAD joue un rôle de coordination plus efficace des différentes unités qui élaborent des politiques et réalisent des activités.

## **Maîtrise du processus par l'Afrique et manque d'information**

En dépit de la reconnaissance internationale dont il jouit, le NEPAD demeure peu compris en Afrique même, l'Africain moyen n'en saisissant pas la signification. Le citoyen ordinaire pense que le NEPAD est une autre forme de conditionnalité imposée indirectement par des étrangers. Même les bureaucrates chargés de sa mise en œuvre ne comprennent

généralement pas ce qu'est le NEPAD et la démarche qui le sous-tend. Du fait qu'il correspond à un processus politique de haut niveau, lancé par des chefs d'État africains, l'Africain ordinaire a l'impression que le NEPAD est l'affaire des États et qu'il lui est imposé. Il est difficile de susciter l'adhésion et la participation des populations si celles-ci ne comprennent pas le processus et n'y prennent pas part.

L'opinion selon laquelle le NEPAD n'est qu'une autre forme de conditionnalité imposée de l'extérieur montre qu'il est nécessaire de faire une publicité plus intense en faveur du NEPAD. La mise en œuvre effective du NEPAD nécessiterait une action tous azimuts d'explication sur la nature, les avantages et les parties prenantes du processus. Après tout, la transparence, la responsabilisation et l'appropriation du processus par les populations constituent la clé de voûte du NEPAD. On ne saurait s'approprier une chose que l'on ne comprend pas et qui semble imposée de l'extérieur. Les médias devraient être sensibilisés et mobilisés pour devenir un partenaire et un pilote du processus. Une presse forte, indépendante et fiable devrait être l'un des objectifs du Processus d'évaluation intra-africaine, mais ce n'est pas encore le cas.

## **Suivi et évaluation**

La mise en œuvre effective de tout programme ou projet nécessite un suivi et une évaluation accompagnée des dispositions nécessaires pour apporter les ajustements appropriés pendant le processus de mise en œuvre. Ce suivi et cette évaluation doivent être guidés par des critères clairement définis et des objectifs quantifiables. Pour le NEPAD, ce sont: éliminer la pauvreté, engager l'Afrique sur la voie du développement durable, réduire la marginalisation de l'Afrique et autonomiser les femmes. Étant donné que ces objectifs sont liés à la réalisation des OMD, les critères et les objectifs d'étape devraient se rapprocher autant que possible de ceux des OMD. Le processus de suivi devrait également fixer un échéancier précis pour l'atteinte de ces objectifs d'étape.

Il faudra donc établir des objectifs d'étape quantifiables et des délais de mise en œuvre précis. Par exemple, il n'y a ni lignes directrices ni échéanciers pour parvenir à l'égalité des sexes. On exhorte les pays à établir un lien entre leurs plans et programmes et la réalisation des OMD. Alors que les OMD définissent des objectifs d'étape précis et quantifiables, le

NEPAD n'offre ni lignes directrices ni échéancier aux pays africains pour parvenir à ces objectifs. Sans objectifs quantifiables et sans échéancier les pays et les communautés économiques régionales ne seront pas incités à mettre en œuvre rapidement les programmes du NEPAD.

## 3.2. Contraintes politiques

Les contraintes politiques à la mise en œuvre effective du NEPAD peuvent s'expliquer par l'absence de volonté politique d'adopter et d'exécuter les programmes de peur d'avoir à en supporter les coûts, de remettre en cause des relations antérieures ou de se soumettre à un examen approfondi sans qu'il y ait d'avantages immédiats. L'incapacité de mettre en œuvre des programmes se pose même lorsqu'il y a une volonté politique de le faire, principalement en raison des faiblesses institutionnelles et du manque de capacités. Il est difficile de savoir si les dirigeants continueront d'apporter leur appui à la mise en œuvre du NEPAD une fois que les fondateurs auront quitté la scène politique.

### Volonté politique

Le succès ou l'échec du NEPAD dépend de la volonté politique d'exécuter ses programmes. La mise en œuvre du NEPAD exige que les dirigeants africains se comportent de façon démocratique, honnête, efficace et transparente, qu'ils acceptent de se soumettre à un examen par leurs pairs et de mettre en place des politiques qui risquent d'être impopulaires. Ce processus expose les gouvernements à leurs opposants politiques qui risquent de perdre sans contrepartie par rapport à ceux qui pourraient profiter du programme. De la même façon, les actions menées pour parvenir à l'égalité exigent des dirigeants politiques qu'ils remettent en cause les pratiques traditionnelles et des intérêts solidement établis. Cela demande de la part des dirigeants qu'il aient du courage et acceptent de prendre des risques.

On peut citer comme autre exemple, la réalisation de l'intégration régionale et, si possible, l'intégration continentale qui peut exiger que des décisions et des programmes régionaux/continentaux se substituent aux politiques nationales. Les gouvernements africains peuvent ne pas avoir la volonté politique de faire dépendre leurs politiques nationales des politiques régionales et continentales, si les politiques nationales (ou leurs



priorités) ne sont pas compatibles avec les politiques régionales. Par exemple, l'intégration régionale pourrait exiger la réduction des barrières tarifaires des États membres. Cela pourrait se traduire par des pertes d'emplois dans des industries protégées. Les gouvernements auront-ils le courage de faire face à des conflits du travail prévisibles de la part de ceux qui sont touchés. Certains de ces problèmes pourraient être en partie résolus grâce à des mécanismes de compensation. Toutefois, le processus du NEPAD n'aura peut-être pas les ressources financières pour soutenir de tels mécanismes.

Une autre question souvent occultée dans les débats est de savoir si la volonté politique des pays et des donateurs va rester intacte alors que les destins politiques changeront dans les pays donateurs. Dans la mesure où les gouvernements de ces pays connaissent des crises financières et un ralentissement de l'activité économique, les citoyens remettront en cause, à tort ou à raison, le bien fondé d'un appui à des étrangers alors que des besoins de plus en plus grands ne sont pas satisfaits à l'intérieur de leurs frontières.<sup>19</sup> Une solution possible est d'aider les citoyens des pays développés à comprendre comment l'aide au développement profite aux citoyens africains mais aussi à ceux du monde développé. Il sera peut-être nécessaire que les pays africains intensifient leurs efforts pour éduquer les citoyens des pays développés sur cette question. Évidemment, la meilleure façon pour l'Afrique de montrer les avantages de l'aide au développement serait d'utiliser celle-ci à bon escient et de commercer avec les pays développés sur un pied d'égalité. La possibilité que les bailleurs de fonds réduisent leur soutien est une autre raison pour laquelle la mobilisation des ressources en Afrique doit être prise au sérieux si l'on veut que le NEPAD soit mis en œuvre avec succès.

## Relations antérieures

Les États membres, les communautés économiques régionales, les partenaires de développement et les ONG peuvent avoir établi des relations bien avant l'apparition du NEPAD. Ces relations servent les intérêts des parties concernées. Il est possible que les priorités et les politiques du NEPAD soient en conflit avec ces relations. Par exemple, l'augmentation du commerce régional peut ne pas aller dans le sens d'un accord visant à protéger le marché intérieur au profit d'une entreprise d'un pays développé donné. Étant donné les avantages directs que les pays tirent

de ces accords, ils peuvent avoir des réticences à dénoncer un tel accord pour mettre en œuvre le NEPAD. S'il est vrai que les arrangements existants peuvent aider les États membres ou les communautés économiques régionales individuellement, il n'en demeure pas moins que des obstacles à la mise en œuvre du NEPAD peuvent surgir et, éventuellement, hypothéquer le développement à long terme de l'Afrique. On dénombre beaucoup de ces accords, tels que ceux qui existent entre les pays européens et leurs anciennes colonies, ou ceux qui sont fondés sur l'usage d'une langue commune ou sur des affinités culturelles, et ils sont de nature à compliquer la mise en œuvre effective du NEPAD.

### **Mécanisme d'incitation**

Le NEPAD est un processus volontaire, dépourvu d'un mécanisme efficace d'application de ses politiques. Le choix de mettre en œuvre les programmes du NEPAD est laissé aux États membres et aux communautés économiques régionales. La mise en œuvre des programmes du NEPAD est synonyme de coûts et d'avantages, et il est dans l'intérêt des gouvernements démocratiques, dont la durée de vie est limitée par définition, de mettre en œuvre des politiques qui procurent des avantages immédiats. Cependant, ces mêmes gouvernements pourraient ne pas vouloir mettre en œuvre des politiques ayant des coûts à court terme et des avantages à long terme. La plupart des avantages liés aux programmes du NEPAD sont à long terme et diffus, tandis que les coûts sont immédiats, tangibles et concentrés. Les pays et les communautés économiques régionales pourraient choisir ce qu'il leur convient dans le processus du NEPAD, ce qui le rendrait moins efficace qu'il ne pourrait l'être. Par exemple, les gouvernements pourraient exécuter des politiques et des programmes qui conduisent à un afflux accru de ressources, mais éviter que celles-ci conduisent à une recrudescence du chômage à court terme.

### **L'institutionnalisation du NEPAD**

Le NEPAD en tant que philosophie du développement et programme a été conçu par un groupe de dirigeants politiques africains qui œuvrent pour concrétiser cette philosophie et mettre en œuvre le programme. Ce sont ces dirigeants qui se sont employés à promouvoir la mise en œuvre du processus et aussi longtemps qu'ils restent au pouvoir, cette mise en œuvre aura vraisemblablement lieu. Il n'y a cependant aucune garantie

que les principes du NEPAD continueront d'être acceptés et appliqués lorsque ces dirigeants politiques auront quitté la scène politique. Pour réussir la mise en œuvre du NEPAD, il faut savoir comment l'institutionnaliser afin que le succès ne dépende pas de la volonté d'une génération *donnée* de dirigeants politiques de se charger du « fardeau » de la mise en œuvre.

## Faiblesse des institutions

La pièce maîtresse du NEPAD est la responsabilisation des dirigeants. Il est impossible d'y parvenir avec des institutions faibles. Dans la plupart des pays africains, les mécanismes et les dispositions réglementaires sont complexes, les systèmes devant imposer le respect des lois et des règles, ainsi que la capacité des États d'offrir des services publics, sont si faibles que les populations ont recours à des moyens illégaux pour faire respecter un contrat ou obtenir une licence par exemple. Les faiblesses institutionnelles sont notables à tous les niveaux de mise en œuvre - régional et nationaux.

Le NEPAD se concentre sur l'amélioration et le renforcement des institutions dans quatre domaines : institutions de promotion de la stabilité politique et de la gestion des conflits; institutions de gestion économique rationnelle; institutions de l'État de droit et droits de la propriété; institutions de protection sociale. Grâce au Conseil de paix et de sécurité qui couvre l'ensemble du continent et à d'autres institutions de résolution des conflits, le NEPAD a réussi à faire baisser les tensions politiques qui auraient pu déboucher sur des conflits armés. Toutefois, il n'a pas réussi à mettre en place des institutions chargées de résoudre d'autres formes de conflits sociaux résultant inévitablement des relations entre êtres humains (les conflits concernant les droits de propriété par exemple).

### 3.3. Contraintes économiques

Plusieurs contraintes d'ordre économique sont susceptibles d'entraver la mise en œuvre effective du NEPAD : les contraintes relatives aux capacités et aux ressources, la non-participation des parties intéressées et l'absence d'infrastructures adaptées.

## Contraintes relatives aux capacités et aux ressources

L'une des principales raisons des lenteurs constatées dans la mise en œuvre du NEPAD tient sans doute aux contraintes de capacités, notamment institutionnelles, humaines et financières. Les contraintes relatives aux capacités institutionnelles et aux ressources financières sont intimement liées. Les pays disposant de ressources financières peuvent acheter la capacité de définir, de mettre en œuvre et d'évaluer des programmes. Ceux qui ont la capacité de définir, de mettre en œuvre et d'évaluer des programmes arrivent à trouver les moyens de les financer. En Afrique, les contraintes de capacités et les contraintes financières se renforcent mutuellement. La pénurie de ressources constitue un obstacle à la mise en œuvre du NEPAD à tous les niveaux [régional, sous-régionaux et nationaux].

Au niveau régional, on note aussi bien des contraintes de capacités qu'une pénurie de ressources financières. Le secrétariat restreint du NEPAD est débordé par la coordination au jour le jour des nombreuses activités qui doivent être menées. Les contraintes financières l'empêchent de recruter du personnel supplémentaire et de renforcer les capacités des communautés économiques régionales. De nombreux pays africains n'ont pas franchement appuyé le secrétariat, laissant le soin à des organisations internationales, notamment les organismes des Nations Unies, de s'acquitter de cette tâche.

La situation des communautés économiques régionales n'est pas plus enviable. Outre les contraintes financières, elles doivent faire face à un sérieux problème, qui a trait à leurs capacités de concevoir, d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des projets sous-régionaux, alors qu'elles ne disposent ni des compétences requises, ni de l'autorité politique nécessaire pour faire avancer les projets. Comme il a été noté plus haut, de nombreuses commissions économiques régionales interviennent dans le même espace politique et géographique et sont en concurrence pour obtenir des ressources auprès des mêmes sources.

Outre les contraintes de capacités, il semble qu'il n'y a pratiquement pas de coordination entre les activités des différents experts des communautés économiques régionales, comme le montre le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé *Further Measures to Strengthen UN*

*Support to the New Partnership for Africa's Development (NEPAD)* [Mesures visant à renforcer l'appui fourni par le système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)]. La Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF) a réalisé une étude sur les besoins des communautés économiques régionales en matière de capacités et des mesures sont actuellement prises pour résoudre ces problèmes. Il faut espérer que leur mise en œuvre soit accélérée et généralisée.

Un autre obstacle majeur à la mise en œuvre du NEPAD provient des contraintes de capacité au niveau national. Dans presque tous les pays africains, la capacité de conceptualiser, formuler et appliquer des politiques et de fournir des services publics reste faible. Les institutions de gouvernance sont généralement inefficaces. La perception générale de la corruption généralisée dans les pays africains est une manifestation de la faiblesse des mécanismes judiciaires en particulier et de la faiblesse des institutions en général. Outre la faiblesse des institutions, les compétences ne sont pas suffisantes pour mettre en œuvre les principes du NEPAD. Bien qu'il existe des contraintes de capacité dans toutes les communautés économiques régionales, la gravité diffère d'une communauté économique régionale à l'autre. Par exemple, avec l'aide des partenaires de développement et des Nations Unies, la CEDEAO a développé des capacités dans les domaines de la résolution des conflits et du maintien de la paix.

Le NEPAD semble se préoccuper de la capacité du secteur public à formuler et à mettre en œuvre des politiques. Toutefois, les déficits de capacité dans le secteur privé dans les pays africains sont tout aussi graves, sinon plus. Tout débat sur les contraintes de capacité en Afrique devrait porter également sur les contraintes de capacité dans le secteur privé. Bien que les contraintes de capacité soient un obstacle majeur au développement de l'Afrique, l'Afrique pourrait mieux utiliser son capital humain existant. L'Afrique *exporte* le petit capital humain dont elle dispose vers les pays développés tandis qu'elle *importe*, moyennant un coût beaucoup plus élevé, le même capital humain du monde développé. On peut en déduire que les marchés du travail internes ne fonctionnent pas efficacement.

## Contraintes de ressources financières

Le NEPAD a réussi à renforcer l'appui que les partenaires de développement fournissent à l'Afrique. La Banque mondiale, le G-8 et les donateurs bilatéraux ont tous augmenté leur contribution à l'aide au développement, notamment par l'annulation de la dette et par l'aide publique au développement. Le NEPAD a également sollicité et réussi à obtenir des promesses d'aide de nouvelles sources comme la Chine, le Brésil et l'Inde. Toutefois, cela risque de ne pas suffire pour faire face aux besoins de l'Afrique, comme le laissent entendre le rapport du Projet du Millénaire et celui de la Commission africaine.

Comme l'indique le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans son deuxième rapport à l'Assemblée générale 2006 sur l'appui de la communauté internationale au NEPAD, il est essentiel que les donateurs honorent leurs nouveaux engagements vis-à-vis de l'Afrique. Cependant, il est tout aussi important que ces nouveaux engagements se traduisent par des flux financiers nets en faveur de l'Afrique. Une part exorbitante de ces nouveaux engagements se présente sous forme d'annulation de dettes, ce qui n'entraîne pas de flux financiers nets en faveur de l'Afrique. Il est nécessaire que les donateurs veillent à ce que les apports nets d'aide au développement du continent augmentent, afin de garantir la réussite du NEPAD.

Un moyen d'accroître les flux nets de capitaux vers l'Afrique est d'augmenter l'investissement étranger direct et/ou l'investissement de portefeuille. L'Afrique n'attire qu'une infime part des IED du monde. Selon la *World Investment Report* [Rapport sur l'investissement dans le monde] de 2006, la part de l'Afrique dans les IED consacrés aux pays en développement en 2000 s'élevait à 3,5%. De ce pourcentage, plus de 55% ont été alloués à cinq pays africains pour l'extraction de ressources, ce qui permet, dans le meilleur des cas, de ne créer que très peu d'emplois et d'avoir un effet d'entraînement pratiquement nul sur l'économie des pays concernés. Il est nécessaire que l'Afrique prenne des mesures pour attirer des IED de qualité dans des secteurs autres que l'extraction de ressources.

Le NEPAD a bien réussi à mobiliser des ressources extérieures pour appuyer le développement de l'Afrique, mais il a très peu fait pour mobiliser

des ressources intérieures. Alors que le NEPAD perçoit le développement de l'Afrique comme devant être fondé sur *les ressources de l'Afrique et l'ingéniosité des Africains*, il semble bien que la réussite du Programme est actuellement excessivement tributaire de l'appui des donateurs, et, lorsque cette aide tarde à arriver, les activités ne sont pas mises en œuvre. Toutes les déclarations et initiatives de l'Union africaine, des États membres, des communautés économiques régionales et des chefs d'État africains portent à croire que la mobilisation de ressources intérieures est négligée. Même si l'appui des donateurs est important pour la réussite du NEPAD, le développement durable de l'Afrique n'est possible que si la mobilisation de ressources intérieures est prise au sérieux.

Outre la possibilité que des ressources extérieures ne seront pas toujours disponibles pour soutenir le développement en Afrique, il y a une contradiction fondamentale entre le fait que les Africains doivent d'une part s'appropriier le NEPAD et en assurer la direction, et d'autre part dépendre de ressources extérieures pour sa mise en œuvre. Le NEPAD devrait veiller à ce que le développement de l'Afrique soit effectivement fondé sur *les ressources de l'Afrique et l'ingéniosité des Africains*, et non sur l'aide au développement.

### **Rôle du secteur privé**

Le développement durable de l'Afrique dépend de la mise en place d'un environnement propice à l'expansion du secteur privé. Pourtant, toutes les politiques et tous les programmes semblent être élaborés en ne tenant compte que des acteurs qui évoluent au niveau le plus général, le fonctionnement des entreprises ou des secteurs de l'économie, en particulier le secteur informel, n'attirant guère l'attention. Il semble qu'on se soucie peu d'intégrer les besoins des entreprises au cadre macroéconomique. Par exemple, lorsque les décideurs se préoccupent exclusivement de l'équilibre budgétaire, ils ne tiennent pas compte souvent des répercussions d'une augmentation des impôts ou d'une baisse des dépenses publiques sur l'emploi et la production dans divers secteurs de l'économie.

En outre, les politiques et pratiques du NEPAD semblent également orientées vers le secteur formel, au détriment du secteur informel. Une telle approche exclut une part importante de l'économie des pays africains,

car le secteur informel sera vraisemblablement la principale source de création d'emplois en Afrique dans un avenir prévisible.

Même lorsqu'on s'intéresse à des secteurs tels que l'agriculture et le secteur privé informel, les producteurs n'ont pas leur mot à dire. Les entreprises perçoivent le NEPAD comme jouant un rôle imposé par les gouvernements plutôt que comme un processus qui va leur procurer des avantages. L'attention excessive accordée à la stabilité macroéconomique au détriment de considérations d'ordre microéconomique est l'une des raisons pour lesquelles les entreprises ne savent pas grand chose du NEPAD, qui rendra difficile la mise en pratique des principes du NEPAD. Pour réussir ce passage de la théorie à la pratique, il reviendra aux entreprises et non aux États de jouer le rôle moteur. Par conséquent, le rôle que peut jouer le secteur privé dans la prise de décisions mérite de retenir l'attention. Cette question a été soulignée par les Nations Unies dans un rapport sur le rôle que le secteur privé peut jouer dans la mise en œuvre du NEPAD.<sup>18</sup> Le cadre du NEPAD devrait donc offrir un vaste espace opérationnel pour le secteur privé et encourager son déploiement.

### **Manque d'infrastructures**

Le manque d'infrastructures de toutes sortes en Afrique constitue un obstacle à la mise en œuvre effective du NEPAD. Sans réseaux routiers, sans installations portuaires, sans réseaux de télécommunication, sans infrastructures hydrauliques et autres réseaux dignes de ce nom, l'Afrique ne pourra pas attirer les investisseurs. C'est dans le transport et les télécommunications que l'absence d'infrastructures se fait le plus ressentir. Par exemple, près de 47% des tronçons devant constituer le réseau de routes transafricaines en Afrique de l'Ouest ne sont pas interconnectés et la part de l'Afrique dans les communications par Internet dans le monde en 2005 était inférieure à 5% (ITU: 2006). Sans infrastructures appropriées, le coût des transactions commerciales, de l'interaction humaine et de la gouvernance augmente considérablement.

Le manque d'infrastructures entraîne également une détérioration de la qualité de vie. Comme le notent le deuxième *Rapport sur l'intégration en Afrique* (CEA, 2006a), ainsi que Limao et Venables (2001), l'absence d'infrastructures adaptées accroît considérablement le coût des échanges. Par exemple, il coûte quatre fois plus cher de transporter une cargaison



d'un pays de l'Afrique de l'Est vers un pays de l'Afrique de l'Ouest que du Japon vers un pays africain. De même, une communication téléphonique des États-Unis vers l'Afrique, avec une mauvaise qualité de connexion, coûte trois fois plus cher qu'entre les États-Unis et l'Europe, avec une connexion de qualité.

En raison des difficultés d'interaction humaine et de gouvernance qu'entraîne le manque d'infrastructures, il est plus aisé pour un agent économique de s'engager dans des activités de maximisation de la rente et d'éviter ainsi de prendre des risques. Ceci constitue un frein au développement. Comme l'indiquent le *Rapport économique sur l'Afrique de 2007* et le contenu de l'encadré 3, les infrastructures ne constituent pas simplement un outil de développement, elles permettent également de renforcer les échanges à l'intérieur d'un pays, d'une sous-région et au niveau mondial (voir également François, Kepler et Manchin: 2007). Par ailleurs, sans infrastructures, les populations ne peuvent pas tirer profit de services comme l'éducation et la santé, lorsqu'ils existent, ce qui rend plus difficile d'améliorer la situation de l'éducation et de la santé ainsi que de réduire la pauvreté.

Dans le cadre du NEPAD et en partenariat avec la BAD, les pays africains font actuellement, avec le concours de partenaires de développement, de sérieux efforts pour redresser cette situation. On peut mentionner par exemple les centrales électriques, les transports routiers et ferroviaires, les projets d'aménagement hydraulique ainsi que le Programme de transport pour l'Afrique subsaharienne (PTAS), un programme qui englobe non seulement la construction d'infrastructures des transports, mais également l'harmonisation des politiques et l'utilisation rationnelle de telles infrastructures. On peut espérer que le plan de développement à long terme du PTAS permettra d'atténuer certains de ces problèmes.

#### **Encadré 4 : Infrastructures routières et commerce en Europe de l'Est et en Asie centrale**

Quelle incidence l'infrastructure routière a-t-elle sur le développement ? Shepherd et Wilson (2006) examinent les effets de l'amélioration du transport routier en Europe de l'Est et en Asie centrale. En se servant d'un modèle gravitaire et de données concernant 27 pays, les auteurs parviennent à conclure que l'amélioration de la qualité du réseau routier permettra un accroissement de 50% du commerce intrarégional. Cela dépasse de loin la création de courants commerciaux qui résulteraient de l'élimination de tous les droits de douane ou les effets de n'importe quel programme de promotion du commerce, même après compensation des coûts. Les auteurs constatent également d'importants effets d'entraînement du transport routier d'un pays à l'autre : l'amélioration de la qualité des routes dans trois pays seulement (Albanie, Hongrie et Roumanie) a entraîné un accroissement de 30% du commerce intrarégional.

**Source:** Ben Shepherd et John Wilson, *Road Quality in Europe and Central Asia: Does Network Quality Affect Trade?* World Bank Policy Research Working Paper N° 4104, décembre 2006.

## 4. Perspectives

La présente section résume les idées examinées ci-dessus et les suggestions qui devraient faire avancer le débat sur le NEPAD et permettre d'atteindre les quatre objectifs fondamentaux que sont l'élimination de la pauvreté, le développement durable, la démarginalisation de l'Afrique et l'émancipation des femmes. Elle s'organise autour de ces quatre principaux objectifs du NEPAD, qui sont interdépendants. Par exemple, la réduction de la pauvreté en Afrique sous-entend une croissance économique et un développement socioéconomique soutenu qui, à leur tour, permettront d'atténuer, en partie, la marginalisation du continent. Par ailleurs, il ne peut y avoir de développement durable en Afrique sans égalité des sexes et sans responsabilisation des femmes.

Une proposition faite pour parvenir à un objectif donné peut également s'appliquer aux autres objectifs. Par conséquent, la classification présentée pourrait sembler arbitraire. Les propositions ont un caractère général, elles ne sont pas exhaustives. Les questions soulevées ont pour but d'approfondir le débat dans le cadre d'un rapport détaillé et chaque pays ou chaque communauté économique régionale aura le loisir de définir les politiques qu'ils jugeront adaptées à leur propre situation. Avant de présenter des propositions, la section examine quelques éléments de structure même du NEPAD.

### 4.1. Structure du NEPAD

#### Clarification des responsabilités et des relations

Ses relations avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les États membres ne sont pas définies de manière précise. En outre, même s'il est un produit de l'Union africaine, le NEPAD fonctionne en tant qu'entité autonome, à côté de l'Union, ce qui entraîne souvent la confusion. Il est important de mieux définir les relations et responsabilités ainsi que les mécanismes par lesquels les différentes entités pourront communiquer. Les initiatives actuellement prises pour intégrer le NEPAD à l'Union africaine constituent une évolution positive mais il y a lieu de lever toute ambiguïté quant à la partie du NEPAD qui sera intégrée à l'Union africaine et à l'ampleur de son incidence sur le fonctionnement et l'efficacité du Programme.

Il peut paraître logique d'intégrer la philosophie, la définition d'objectifs et la mobilisation de ressources extérieures du NEPAD à l'Union africaine et de laisser les autres fonctions aux communautés économiques régionales et aux pays. Les aspects concernant la philosophie et l'agenda pourront être mieux pris en charge par l'Union, dans la mesure où celle-ci offre à tous les États et à toutes les communautés économiques régionales un cadre commun permettant de définir des objectifs communs et des normes à l'échelle du continent. La prise en charge de la mobilisation des ressources par l'Union africaine pourrait amener à en redéfinir l'ampleur et la portée et à garantir une meilleure coordination avec les partenaires du développement et entre ces derniers.

### **Recentrer les activités et rationaliser les procédures**

D'aucuns reprochent au NEPAD de vouloir s'attaquer à trop de choses à la fois, ce qui exige des ressources considérables, en particulier des capacités (ressources qui font cruellement défaut à l'Afrique). Cette volonté d'être présent sur tous les fronts se traduit par un saupoudrage de ressources. Au regard du déséquilibre qui existe entre la volonté de bien faire et l'obtention de résultats, il est proposé que le NEPAD se limite à quelques domaines prioritaires pour en assurer une mise en œuvre efficace et rationnelle. Dans l'élaboration des politiques et programmes, l'idée maîtresse devrait être de mettre l'accent sur des petits pas qui peuvent rapporter gros.

La paix et la sécurité, la bonne gouvernance (y compris le Mécanisme d'évaluation intra-africaine), les infrastructures régionales et la mobilisation de ressources constitueraient un point de départ naturel. D'autres aspects de la mise en œuvre pourraient, dans un premier temps, relever de la compétence des États et des communautés économiques régionales. Cette stratégie permettrait aux pays africains d'intervenir efficacement dans un nombre limité de domaines prioritaires, de renforcer leurs capacités et de se donner confiance pour s'attaquer à des mécanismes plus complexes.

Bien que la souplesse soit importante et souhaitable en ce qui concerne l'adaptation des politiques et programmes aux besoins des pays intéressés, le NEPAD devrait être rationalisé de manière à ce que tous les pays

puissent interpréter ses programmes et procédures de la même façon. Par exemple, on laisse aux pays le soin de déterminer les structures gouvernementales qui seront chargées du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, certains d'entre eux optant pour le recours à des structures de contrôle politique et d'autres à des organismes non gouvernementaux pour superviser le processus. L'absence d'homogénéité de pareilles situations pourrait compromettre la mise en œuvre et limiter les résultats. Le NEPAD devrait définir des principes directeurs standardisés applicables à tous les pays, pour l'ensemble du processus.

### **Relations entre le NEPAD et les autres organisations**

Les relations entre le NEPAD, l'Union africaine, les États membres et les communautés économiques régionales ainsi que les responsabilités de chacune de ces entités devraient être définies clairement. Il faut se féliciter des actions actuellement entreprises pour clarifier les relations entre le secrétariat du NEPAD et l'Union africaine et placer le Programme sous l'égide de l'Union. Ce processus devrait englober la façon de résoudre les conflits entre les objectifs des communautés économiques régionales, ceux des États et ceux du NEPAD, le cas échéant. De même, il est nécessaire de mettre en œuvre la totalité des recommandations contenues dans le rapport du Corps commun d'inspection concernant la collaboration des organismes du système des Nations Unies, notamment ceux qui sont présents en Afrique, avec le NEPAD.

### **Une prise de décision plus ouverte et plus transparente**

Pour que la mise en œuvre du NEPAD soit effective et qu'elle réussisse, le processus décisionnel qui l'accompagne doit gagner en ouverture et en transparence. Actuellement, les activités du NEPAD sont principalement menées par le secrétariat, le Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de sa mise en œuvre et le Comité directeur. L'Assemblée générale, les communautés économiques régionales et les populations n'ont pratiquement pas leur mot à dire lors des étapes initiales de la prise de décision. Au niveau de l'Union africaine, ce processus devrait être élargi afin d'inclure le Comité des représentants permanents (CRP), le Conseil exécutif, les représentants des communautés économiques régionales et ceux du secteur privé. Les principales questions de politique générale devraient faire l'objet de débats lors de l'Assemblée générale, avant que

toute décision définitive ne soit prise. Par ailleurs, le Comité des chefs d'État et de gouvernement doit être élargi pour être plus représentatif. Par conséquent, la proposition concernant son élargissement à 25 membres, afin de faire participer davantage de membres non permanents, constitue un pas dans la bonne direction.

## **Renforcement des communautés économiques régionales et secrétariat du NEPAD**

Le secrétariat du NEPAD s'attaque à trop de choses pour pouvoir s'acquitter effectivement de sa mission. Par conséquent, il est important de renforcer de manière significative aussi bien son personnel d'encadrement que ses services techniques et ses services d'appui. De même, il est nécessaire de renforcer le personnel technique et le personnel d'appui des communautés économiques régionales, étant donné que ces dernières sont au cœur même de la mise en œuvre du NEPAD. Il est recommandé de mettre en place des équipes d'exécution de projets auxquelles toute communauté économique régionale pourrait faire appel en cas de besoin.

Entre autre, il est nécessaire de renforcer le pouvoir politique des communautés économiques régionales en améliorant les capacités techniques des parlements régionaux. Par exemple, l'appui technique aux communautés du budget et des finances pourrait être renforcé par un personnel professionnel. Le secrétariat du NEPAD pourrait envisager de faire appel aux partenaires du développement et aux pays africains pour qu'ils fournissent un appui spécial aux communautés économiques régionales. Une autre solution consisterait à ajouter une petite «redevance administrative» aux projets sous-régionaux pour appuyer la mise en place de capacités au niveau des commissions économiques régionales. En outre, ces dernières devraient être appelées à participer à la prise de décisions au niveau le plus élevé. Il est nécessaire que les communautés économiques régionales soient représentées au moins au sein du Comité directeur.

## Renforcement des capacités des communautés économiques régionales

Comme on l'a vu ci-dessus, l'intégration régionale a été lente pour diverses raisons, dont :

- Le chevauchement d'accords d'intégration dans une même zone géographique ou dans le même espace fonctionnel;
- Le manque d'intégration physique et infrastructurelle;
- D'obstacles non tarifaires élevés;
- L'existence de différents engagements extérieurs dont les priorités peuvent être différentes de celles du NEPAD ou des communautés économiques régionales;
- L'absence de volonté et d'appui politiques, et;
- Les contraintes de ressources et de capacités.

Comme le fait clairement ressortir l'*État de l'intégration régionale en Afrique : rationalisation des communautés économiques régionales* (ARIA II), l'intégration régionale pourrait être accélérée et devenir plus efficace grâce à la rationalisation du système actuel de sorte qu'il n'y ait qu'une seule communauté économique régionale dans chacune des cinq sous-régions concernées par le NEPAD. Il semble que la fusion ou l'absorption soit la manière la plus efficace et pratiquement la moins douloureuse de rationaliser l'actuelle mosaïque de communautés économiques régionales, c'est-à-dire un processus par lequel les communautés actuelles d'une même sous-région accepteraient de fusionner pour former une seule communauté économique régionale. Ainsi on pourrait fusionner les parties les plus efficaces des communautés économiques régionales sans pour autant avoir à tout reprendre à zéro. De même, la nouvelle communauté économique régionale ainsi mise en place pourrait mettre à profit l'expérience de celles qui ont fait l'objet de la fusion. Si la fusion n'est politiquement pas possible, les communautés économiques régionales présentées dans la région devraient coopérer et aligner leurs activités afin d'améliorer leur efficacité et d'éliminer les chevauchements.

L'harmonisation de l'appui des donateurs aux communautés économiques régionales dans le souci d'éviter des conflits entre leurs différents objectifs est un autre sujet de préoccupation. Dans la mesure où il n'y aura qu'une seule communauté économique régionale dans chacune des cinq régions concernées par le NEPAD, la concurrence entre com-

munautés économiques régionales pour obtenir de ressources auprès d'un même donateur sera moins probable, mais la concurrence entre donateurs cherchant à faire valoir leurs propres intérêts ne s'arrêtera pas pour autant. Par conséquent, le NEPAD devrait convaincre les donateurs qu'il est plus efficace d'appuyer les priorités de communautés économiques régionales ainsi fusionnées et rationalisées que de se faire concurrence pour mettre en avant leurs propres priorités.

Pour que l'intégration réussisse, il faut que l'Afrique soit physiquement intégrée. Chaque pays devrait, au minimum, achever la partie du réseau de routes transafricaines qui lui revient et veiller à ce que la connectabilité des technologies de l'information soient une réalité dans tous les pays africains. L'existence d'obstacles non tarifaires élevés, y compris la lenteur des formalités douanières aux frontières et la recherche de rentes, est l'une des raisons qui explique le faible niveau des échanges à l'intérieur des sous-régions et entre celles-ci. Les communautés économiques régionales devraient faire en sorte d'harmoniser les procédures douanières de leur pays membres et de réduire les activités de maximisation de la rente le long des routes et dans les bureaux des douanes. Par exemple, les pays pourraient interdire l'érection de barrières de contrôle de la police, une image récurrente sur les routes africaines, ce qui permettrait une réduction du coût du transport. Si le temps de transit d'un navire dans un port est inférieur à un minimum donné, le pays en question pourrait bénéficier d'un bonus qui serait inversement proportionnel au temps d'immobilisation de ce navire.

Afin de réduire au minimum l'opposition politique d'éventuels perdants de l'intégration, les communautés économiques régionales devraient mettre en place un fonds commun qui servirait à compenser les perdants (l'UEMOA pourrait servir d'exemple). Le fonds en question serait financé par des taxes sur les ventes, des droits à l'importation ou un impôt sur le revenu provenant de l'accroissement des activités économiques. On pourra procéder de la même manière pour financer les autres coûts de l'intégration.

Sans mobilisation de ressources, l'intégration ne sera pas réussie. Des protocoles devraient être signés dans chaque communauté économique régionale afin de consacrer la liberté du travail, à côté de la libre circulation. Un permis de travail commun ou une carte d'identité commune



pourrait être délivré à cet effet. À la liberté du travail, on pourrait ajouter la libre circulation des capitaux et d'autres ressources. Le financement de recherches scientifiques conjointes par des équipes de plusieurs pays d'une même communauté économique régionale serait une façon d'amorcer le processus. Cela est facile d'un point de vue structurel dans la mesure où les chercheurs sont liés par un intérêt commun. Une telle collaboration servirait d'exemple de ce qui peut être réalisé grâce à la coopération régionale.

## **Coordination**

Le succès ou l'échec du NEPAD dépendra partiellement de la capacité à coordonner les diverses composantes et activités du NEPAD et les participants au processus, notamment les partenaires de développement. Le problème de coordination est aggravé si l'on considère toutes les activités du NEPAD aux niveaux régional, sous-régionaux et nationaux. Il faudrait augmenter le personnel du secrétariat, multiplier les activités de coordination et accroître les capacités. Le secrétariat devrait avoir un rôle strictement limité à la coordination et bénéficier de l'appui du personnel des communautés économiques régionales.

## **Définition des objectifs d'étape**

Le suivi et l'évaluation constituent des aspects importants de toute stratégie de mise en œuvre. Ils doivent reposer sur des objectifs d'étape précis liés aux résultats escomptés. Par exemple, l'objectif de l'éducation primaire pour tous devrait être mesuré en fonction du nombre d'enfants d'âge scolaire primaire qui sont scolarisés ou qui ont fréquenté une école, et non par le nombre d'écoles construites. Le secrétariat du NEPAD devrait concevoir un instrument d'évaluation fondé sur des produits mesurables et les objectifs d'étape devraient avoir un lien avec les objectifs du NEPAD. Il est important de fixer un échéancier d'objectifs d'étape précis qui pourrait coïncider avec celui des OMD. Cependant, le contrôle des objectifs d'étape pourrait être fixé à intervalles plus rapprochés. Des normes fondées sur les résultats obligeront les gouvernements à rechercher l'efficacité, étant donné qu'ils ne seront pas jugés en fonction du nombre de leurs contributions, mais en fonction des résultats. Pour garantir la responsabilisation, la publication des résultats obtenus par un pays donné serait une bonne chose.

## **Incitations**

Les gouvernements africains pourraient bénéficier de mesures d'incitation pour la mise en œuvre du NEPAD à condition qu'ils ne se limitent pas à choisir exclusivement les programmes qui leur conviennent. On pourrait récompenser les gouvernements qui obtiennent des résultats exceptionnels dans la mise en œuvre du NEPAD et sanctionner ceux qui contournent systématiquement les règles du jeu. Une manière de récompenser les bons résultats d'un pays serait de permettre à ce dernier de mobiliser une aide financière et technique extérieure pour la mise en œuvre de programmes et ne pas accorder une telle aide aux pays qui violent systématiquement les principes du NEPAD. Ce pourrait être également la solution au problème du manque de volonté politique pour mettre en œuvre le NEPAD. Le fonds commun pourrait être financé par des taxes provenant de l'accroissement des activités économiques. Si un tel mécanisme devait être appliqué, cela sous-entendrait que le NEPAD devra se contenter de définir des politiques et de mobiliser des ressources au lieu d'élaborer des programmes et des projets spécifiques.

## **Prise en main du NEPAD par les Africains**

L'appropriation du NEPAD par les Africains ne sera possible que si ceux-ci ont un sentiment d'appartenance au programme. Il appartient donc au secrétariat et aux organes d'exécution du NEPAD de s'efforcer à en expliquer les objectifs et les missions, et de faire adopter le Partenariat aux Africains. Il faut veiller à ce que l'Africain moyen connaisse le NEPAD et se sente partie prenante du processus, ce qui peut se faire, dans une certaine mesure, à travers des consultations publiques visant à élargir la participation et à promouvoir la transparence lors des prises de décision. Les architectes du NEPAD ne peuvent pas se contenter de demander aux Africains de soutenir l'initiative; ces derniers doivent sentir qu'ils interviennent dans le processus décisionnel et constater qu'eux-mêmes et leur pays en tirent directement avantage.

## **Le rôle de la presse**

Les médias jouent un rôle fondamental pour ce qui est de faire circuler l'information et de mettre les populations africaines au courant du NEPAD afin d'obtenir leur soutien et leur participation. Si ces dernières ne comprennent pas le NEPAD, c'est entre autres raisons parce que le

secrétariat et les dirigeants n'ont ni *réellement* ni adéquatement mis à contribution la presse africaine. Une manière de combler cette lacune consisterait pour le secrétariat du NEPAD à organiser périodiquement des séminaires et des réunions d'information destinés à présenter les objectifs, la structure et les mécanismes du NEPAD, ses réussites et ses contraintes, ainsi que les modalités de la participation du public africain. Le Président du Comité des chefs d'État et de gouvernement pour la mise en œuvre du NEPAD devrait tenir au moins une conférence de presse annuelle pour assurer la visibilité et présenter l'évolution des activités du NEPAD. De manière similaire, les coordonnateurs du NEPAD aux niveaux des pays et des CER devraient rester en contact régulier avec les médias de leurs domaines de spécialité. Naturellement, tenir une conférence de presse n'est pas une fin en soi, encore faut-il que les questions de fond soient abordées à cette occasion.

Outre les conférences de presse, les agents régionaux du NEPAD devraient organiser des séminaires pour expliquer le processus au public. Il est important que ces interactions avec la presse et le public mettent en exergue les réalisations du NEPAD. Les États membres devraient également inscrire le NEPAD dans leurs programmes scolaires.

### **Participation du secteur privé et d'autres parties prenantes**

Le NEPAD a accompli des progrès dans l'établissement des relations avec le secteur privé mais il reste néanmoins beaucoup à faire pour que ce dernier joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des principes du Partenariat en Afrique et au sein de ses propres activités commerciales. Il semblerait qu'en Afrique, le NEPAD dirige son attention vers de grosses entreprises privées sous contrôle étranger, mais très peu de pays du continent disposent du type de grandes firmes du secteur formel que le NEPAD courtise actuellement. Les entreprises privées locales et autres parties intéressées, comme la société civile et les ONG, sont mieux placées pour mettre en œuvre et pérenniser le NEPAD.

En outre, étant donné que les entreprises du secteur privé en Afrique sont des PME du secteur parallèle, plutôt inorganisées, une approche du type « chambre de commerce » c'est-à-dire établissant des relations uniquement avec le secteur privé formel, risque d'échouer. Il conviendrait de trouver un moyen plus audacieux de faire participer les PME et le secteur

informel, éventuellement en aménageant un espace destiné au secteur privé en matière de prises de décision à tous les niveaux et en créant un environnement favorisant l'essor des entreprises de toutes tailles et des secteurs formel et informel.

La qualité des relations entre le NEPAD et les entreprises africaines locales doit être améliorée. Au niveau continental, l'interaction intervient en effet à la fin du processus de décision et non au commencement. Le secteur privé est invité à *adopter* le NEPAD *après* la mise au point de principes et de processus, à laquelle il n'aura pas participé. Il serait plus efficace d'impliquer les représentants du secteur privé dans la définition des politiques et dans la réflexion dès le départ. Ainsi, le secteur privé aurait un sentiment d'appropriation et serait également en mesure de présenter des idées pratiques et de donner son avis sur des problèmes susceptibles de se poser lors de la mise en œuvre des politiques et plans élaborés. Les problèmes pourraient dès lors être traités durant la phase de définition des politiques plutôt qu'au moment de l'exécution. Des signes encourageants laissent à penser que le secteur privé, au niveau national, participe à la prise de décision dans des pays comme l'Afrique du Sud, le Ghana et le Nigéria.

La représentation du secteur privé et d'autres parties prenantes au sein des instances décisionnelles les plus élevées, comme le Comité directeur du NEPAD et des organismes similaires dans les communautés économiques régionales, est une priorité absolue. Elle leur permettra de faire part de leurs sujets de préoccupation au niveau de la prise de décision et d'apporter des contributions par rapport à ce qui pourrait ou non fonctionner. Dans sa forme actuelle, le NEPAD répond à une motivation politique excessive et traduit les priorités des dirigeants politiques plutôt que les intérêts du secteur privé et des populations africaines.

Le partenariat entre les secteurs public et privé est un aspect important, qu'il y a lieu d'examiner et d'élargir en vue de la préparation, du financement et de l'exécution de projets de développement, notamment de grands projets d'infrastructure dans des domaines comme l'énergie, les ports, les chemins de fer et les communications. À cet égard, le projet COMTEL/COMESA en matière de TIC constitue un bon exemple. La possibilité d'établir d'autres partenariats de ce type devrait être prise en considération.

## 4.2. L'élimination de la pauvreté

Le premier objectif du NEPAD est de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015. Il n'y a pas de formule magique pour réaliser ce premier OMD; plusieurs stratégies nationales et sous-régionales doivent être combinées pour y parvenir. En Afrique, toute stratégie de réduction de la pauvreté sous-entend :

- Une croissance économique rapide accompagnée d'un niveau de création d'emplois et d'effets multiplicateurs plus élevés que ce qu'on a connu jusqu'ici;
- Une répartition équitable des revenus et des bénéfices de la croissance;
- Une attention particulière à la création d'emplois et à l'accroissement de la productivité dans les secteurs traditionnels que sont l'agriculture et l'économie parallèle, et;
- Une attention particulière à l'éradication de la pauvreté chez les femmes.

Le NEPAD reconnaît le rôle essentiel de la croissance économique dans l'éradication de la pauvreté; elle bénéficie au plus grand nombre. C'est pourquoi un taux de croissance minimum de 7% a été jugé nécessaire pour réaliser le premier OMD. Cependant, même si la plupart des pays africains parvenaient à ce taux de croissance de 7%, cela ne suffirait pas à réduire la pauvreté : c'est la *manière* dont la croissance économique est assurée qui détermine son effet sur la réduction de la pauvreté.<sup>19</sup> Pour réduire la pauvreté, la croissance doit se faire en faveur des pauvres. Toute stratégie de croissance favorable aux pauvres se doit de créer des emplois garantissant un «salaire minimum vital» aux travailleurs et de fournir aux pauvres une offre de biens de consommation à un coût raisonnable.

Pour créer des emplois et accroître les revenus d'un grand nombre de pauvres, le NEPAD devrait, à côté d'autres stratégies, s'attacher à augmenter la productivité aussi bien des petits producteurs au sein de l'agriculture traditionnelle que du secteur informel. En ce qui concerne le secteur agricole traditionnel, l'accroissement de la productivité passera par l'apport de semences améliorées, de services de vulgarisation et d'autres

intrants, le microcrédit, le stockage et la commercialisation efficaces de la production, ainsi que l'amélioration des infrastructures rurales.

En ce qui concerne le secteur informel, l'accroissement du nombre d'emplois et de la productivité sera assuré grâce à la formation de personnel qualifié, à l'apport de microcrédit et en encourageant les talents d'entrepreneur. Dans ce contexte, les femmes constituant la majorité des pauvres, des efforts particuliers devraient être faits en leur faveur. Ces activités devraient être combinées avec la prestation de services publics en faveur des pauvres tels que la santé et l'éducation.

#### **Encadré 5: Réduire la pauvreté par la redistribution et la croissance**

Cherchant à savoir si l'Afrique sera en mesure de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015, Bigsten et Semeles ont simulé différents scénarios concernant la réalisation de l'OMD 1 à l'horizon 2015. Dans le premier scénario, la distribution des revenus reste telle qu'elle est actuellement et les auteurs déterminent l'accroissement de la consommation par habitant nécessaire pour réaliser l'OMD 1. Dans le deuxième scénario, ils maintiennent la croissance à un niveau constant et recherchent les changements de répartition nécessaires pour parvenir à l'OMD 1. Les simulations laissent à penser que si la croissance économique va de pair avec une répartition équitable des revenus, le taux de croissance requis pour parvenir à l'OMD 1 n'est pas aussi élevé que lorsque la croissance est neutre du point de vue de la répartition. Les simulations montrent que la redistribution accompagnée de croissance constitue l'une des meilleures stratégies pour parvenir à l'OMD 1 dans les pays africains.

Source: Arne Bigsten and Abebe Semeles, "Can Africa Reduce Poverty by Half by 2015?" [L'Afrique est-elle en mesure de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015?] *Development Policy Review*, 25 (2), 147-166.

### **4.3. La voie du développement durable en Afrique**

Mettre l'Afrique sur la voie du développement durable suppose des éléments divers, entre autres le renforcement des capacités pour l'élaboration et l'exécution de politiques, la gestion économique et sociale, l'accroissement des échanges internationaux et le renforcement des moyens de production.

## Capacités et institutions

Les contraintes institutionnelles et les contraintes de capacités constituent un sérieux obstacle à une mise en œuvre efficace du NEPAD. Il est nécessaire de résoudre ces problèmes pour garantir la réussite du NEPAD. À cet égard, plusieurs actions doivent être menées simultanément, même si les contraintes de capacités ne sauraient toutes être réglées rapidement.

## Mise en place d'institutions

L'incapacité de garantir le bon fonctionnement du service public, en particulier l'état de droit, la protection des droits de propriété et l'exécution des contrats, constitue peut-être la faiblesse institutionnelle la plus importante des pays africains. Un signe de cette faiblesse est la corruption endémique.

*Réduire la corruption* : Pour ce faire, diverses possibilités s'offrent aux pays africains :

- Simplifier et harmoniser les mécanismes et procédures et réduire le pouvoir discrétionnaire des agents. Prévoir des mesures incitatives pour que les pays et les organisations adoptent un « bon » comportement;
- Renforcer la transparence en rendant publics les budgets, les dispositions législatives et réglementaires, ainsi que les droits du citoyen-consommateur. À l'exception des données relatives à la sécurité nationale, publier toutes les informations publiques (gouvernementales), notamment les recettes et dépenses, ou les rendre accessibles en ligne;
- Adopter des lois relatives à la liberté de l'information dans tous les pays et veiller à les faire respecter;
- Élargir le système des jurys afin de réduire la charge de travail des juges et de promouvoir une meilleure compréhension des processus judiciaires par les citoyens;
- Responsabiliser les citoyens ordinaires en adoptant des lois sur la dénonciation des abus qui prévoient des mesures d'incitation en faveur des informateurs;
- Faire répondre les responsables des pouvoirs exécutif et législatif de leurs actes grâce à la création et au financement d'organismes indépendants d'enquête, investis du pouvoir d'engager

des poursuites, à l'instar du *General Accountability Office* (organisme fédéral de reddition des comptes de l'administration publique) des États-Unis.

*Renforcer les parlements régionaux* : Les parlements régionaux sont indispensables pour la réussite des programmes et projets concernant plusieurs pays, comme les projets d'infrastructure régionaux. Par conséquent, il est nécessaire de renforcer les capacités et les aptitudes techniques des personnels de ces parlements. La qualité du travail de ces parlements jouerait certainement un rôle pour venir à bout des réticences des gouvernements à s'engager en faveur de programmes régionaux. Enfin, le secrétariat du NEPAD et les CER devraient définir clairement le mandat de ces organes législatifs par rapport à ceux des pays de la sous-région.

### **Renforcement des capacités**

*Personnel qualifié*: En collaboration avec la Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF), les organes de direction et d'exécution du NEPAD devraient trouver un moyen de combler le déficit de capacités en Afrique. On pourrait par exemple élaborer un cadre d'assistance technique avec des partenaires de développement, consistant à mettre à la disposition du NEPAD des équipes dotées de compétences spécifiques, que les responsables du Partenariat affecteraient soit aux CER, soit aux pays, en fonction des besoins et des différentes palettes de compétences disponibles. Ces équipes comprendraient des Africains, ce qui permettrait d'augmenter le nombre d'Africains expérimentés en matière de conception, de définition et de mise en œuvre de politiques.

*Opportunités d'emplois et salaires compétitifs* : Il faudrait trouver un moyen d'offrir aux Africains qualifiés un emploi bien rémunéré sur le continent, pour éviter qu'ils émigrent. Un accord entre le NEPAD et les donateurs en vue de financer ce programme d'« assistance technique » locale pourrait constituer une composante de toute aide au développement que l'Afrique reçoit de ses partenaires de développement. Un autre moyen d'accroître l'offre de compétences consisterait à inclure des Africains dans toute équipe de conseillers techniques que les donateurs enverraient en Afrique.



*Réforme du marché de l'emploi* : Les pays africains pourraient devoir adopter les salaires du marché international de l'emploi pour attirer et retenir la main-d'œuvre qualifiée (africaine ou expatriée). Dans cette perspective, le cadre du NEPAD devrait comporter des réformes du marché de l'emploi pour permettre des salaires différenciés en faveur des compétences les plus rares et recherchées. Il est important de reconnaître que les pays africains sont en *concurrence sur le marché mondial des compétences*, quelle que soit l'origine de ces compétences. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée en Afrique laisse entendre que les salaires offerts par les employeurs africains sont loin d'être compétitifs et contribuent à la fuite des cerveaux et à la perte des compétences.

*Libre circulation de la main-d'œuvre qualifiée* : Les pays africains devraient permettre la libre circulation de la main-d'œuvre qualifiée dans tous les pays du continent. Ainsi, le réservoir de compétences ne serait pas perdu, même si certains pays en pâtissaient. Cela permettrait également de réduire les migrations des Africains vers les pays développés. Un tel mécanisme a été adopté dans les Caraïbes et a permis d'endiguer l'exode de travailleurs qualifiés vers les États-Unis. Une telle politique exigera des pays africains un réexamen des politiques d'immigration.

*Mise en commun des compétences* : Un autre moyen de surmonter les contraintes de capacités consiste à mettre en commun le personnel qualifié au niveau sous-régional ou continental. Par exemple, un pool d'ingénieurs du Ghana, du Nigéria, de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso peut être constitué dans le cadre de projets à mettre en œuvre dans tout pays de la CEDEAO. De même, une équipe d'économistes des pays de la SADC pourrait évaluer des projets de développement (programmes) en Afrique du Sud, au Botswana, au Lesotho ou en Namibie. Ainsi, l'Afrique met en commun le personnel qualifié de tous les pays.

*Compétences de la diaspora* : À côté des initiatives prises pour retenir le personnel qualifié, les pays africains devraient conjuguer leurs efforts afin d'inciter, par des mesures appropriées, les Africains qualifiés de la diaspora à revenir en Afrique. Non seulement ces émigrants comptent parmi les plus productifs et les plus ambitieux, mais il se peut également qu'ils aient acquis des compétences utiles et une expérience professionnelle dans des structures différentes et qu'ils soient en mesure d'offrir de nouvelles idées au milieu professionnel de l'Afrique.

*Formation d'un personnel qualifié* : La solution à long terme du problème de l'accroissement et du renforcement des capacités englobe la formation d'un personnel qualifié correspondant aux besoins, ainsi que l'offre d'occasions de formation continue et l'incitation à saisir ces dernières. L'élaboration et la mise en œuvre de politiques s'apprennent en milieu professionnel; elles ne sont pas enseignées dans les salles de classe. Par conséquent, il est nécessaire que les Africains prennent des décisions et en assument la responsabilité. Même si des décideurs non avertis peuvent commettre des erreurs, c'est le seul moyen de développer les *capacités* en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques. Les responsables du NEPAD devraient joindre les actes à la parole lorsqu'ils affirment que le développement de l'Afrique devrait être *fondé sur les ressources de l'Afrique et sur l'ingéniosité des Africains*.

## **Développement humain**

*Réformes de l'éducation* : Les responsables du NEPAD sont conscients de la nécessité d'améliorer l'éducation en Afrique en élargissant l'accès à l'instruction et en améliorant sa qualité, notamment dans les sciences. Cela exigera, entre autres mesures, la disponibilité d'enseignants qualifiés à tous les niveaux d'instruction. Le programme de téléenseignement et de formation d'enseignants constitue une évolution positive et devrait être élargi, afin de former un plus grand nombre d'enseignants. Outre la formation d'enseignants, il est essentiel que le NEPAD veille à ce que les écoles du continent disposent de ressources supplémentaires telles que des manuels, des bibliothèques, des accès aux TI et des laboratoires, afin d'améliorer la qualité de l'apprentissage. Certains éléments permettent de penser que de petits investissements dans ces ressources supplémentaires se traduisent par des gains substantiels en ce qui concerne les résultats scolaires. L'éducation devrait être axée sur la résolution de problèmes et mettre fortement l'accent sur la recherche et la promotion de l'innovation.

### Encadré 6. Manuels scolaires et résultats de tests au Kenya

Un projet de la Banque mondiale au Kenya avait pour objectif d'analyser l'impact de la disponibilité de manuels scolaires sur les résultats des élèves. Cent écoles primaires avaient été sélectionnées pour recevoir des manuels officiels publiés par le *Kenya Institute of Education*. En février 1996, des manuels d'anglais avaient été distribués à des élèves de la troisième à la septième année de l'enseignement primaire, des manuels de mathématiques aux élèves de troisième, de cinquième et de septième année, et des manuels de sciences à ceux de la huitième année. En janvier 1997, des manuels de mathématiques avaient été distribués aux élèves de quatrième et de sixième année et des manuels d'agriculture à ceux de la huitième année.

L'évaluation du programme a montré que ce projet avait :

- Réduit l'absentéisme de 27%;
- Fait passer l'écart type des résultats des tests du quintile supérieur à 0,2 et celui des élèves du deuxième quintile à 0,14;
- Amélioré les notes de la huitième année en mathématiques et en sciences de 0,35 et 0,29 respectivement;
- Accru de 14% la probabilité pour les élèves de huitième année de poursuivre des études secondaires.

**Source:** Paul Glewe, Michael Kremer, and Sylvie Moulin, *Textbooks and Test Scores: Evidence from a Prospective Evaluation in Kenya* (Manuels scolaires et résultats de tests : données probantes tirées d'une évaluation prospective menée au Kenya), document non publié.

*Lien entre programmes scolaires et marché de l'emploi :* Dans la plupart des pays africains, le système éducatif se caractérise par une profonde inadéquation entre les besoins du marché de l'emploi et les produits de l'enseignement : le système éducatif produit des diplômés dont l'économie n'a pas besoin, alors que les employeurs sont à la recherche de compétences (par exemple, techniciens et ingénieurs) que le système éducatif ne produit pas. Le secteur privé devrait être en mesure d'indiquer le type de compétences dont il a besoin et les établissements d'enseignement assurer la formation dans ces domaines. La coopération entre gouvernements, établissements d'enseignement et employeurs est nécessaire pour répondre aux besoins de l'Afrique en matière de capacités.

*Formation et emploi de chercheurs :* La mise en place par le secrétariat du NEPAD, en collaboration avec des organismes d'application, de cen-

tres d'excellence dans quatre sous-régions d'Afrique est une importante mesure. Outre ces centres d'excellence, il pourrait être nécessaire d'encourager les établissements d'enseignement supérieur en Afrique, éventuellement en collaboration avec des chercheurs d'autres continents, à mener des recherches sur les problèmes de l'Afrique. Le NEPAD devrait sérieusement envisager de financer la recherche scientifique et technique dans les universités africaines. Ce changement d'orientation aurait deux conséquences : il encouragerait les intellectuels africains à chercher des solutions africaines aux problèmes du continent et cette recherche aboutirait à la formation d'une nouvelle génération de chercheurs qui aideraient progressivement l'Afrique à sortir de sa dépendance vis-à-vis des expatriés pour résoudre ses problèmes scientifiques et techniques. Enfin, le secrétariat du NEPAD devrait s'atteler à mettre en place et financer une *fondation africaine pour la science*, afin de promouvoir la recherche fondamentale et d'accroître le nombre de scientifiques

## Santé

La santé est à la fois source et produit du processus de développement. Par conséquent, l'Afrique devrait élaborer des politiques de santé qui améliorent l'état général de santé des populations. En Afrique, il semble que les programmes sanitaires soient davantage axés sur les soins que sur la prévention des maladies et le maintien des populations en bonne santé. De nouveaux programmes de santé plus adaptés devraient ainsi être conçus et mis en œuvre dans les pays.

*Politiques de santé* : Les nouvelles politiques de santé en Afrique devraient comporter au moins les éléments suivants :

- Reposer sur les dernières connaissances scientifiques, notamment en matière de VIH/sida, plutôt que sur des considérations d'ordre politique du type de celles qui ont poussé un président africain à affirmer qu'il était en mesure de guérir le sida;
- Mettre l'accent sur la médecine préventive plutôt que sur la médecine curative, en insistant sur l'immunisation des enfants;
- Veiller à la santé environnementale et lutter contre la pollution. Il faudrait s'attaquer sérieusement à la lutte contre les émissions de gaz des automobiles, à la pollution des eaux souterraines et de surface et aux rejets d'effluents, ce qui nécessite de prêter attention à la protection des sources d'eau potable, et;

- Veiller au bon état physique et à la nutrition.

*Professionnels de la santé:* Les pays développés continuent de débaucher des professionnels de la santé en Afrique. Par exemple, le Royaume-Uni recrute des infirmières des pays africains sans se préoccuper de la pénurie de personnel dans ces pays. Ces derniers devraient trouver un moyen d'offrir des salaires compétitifs aux professionnels de la santé pour les encourager à rester en Afrique. Les organes du NEPAD et les pays africains devraient mettre au point des accords avec les pays en développement pour que ces derniers contribuent au versement de compensations aux travailleurs de la santé qui choisissent de rester en Afrique. En outre, les pays développés devraient payer une taxe aux pays africains pour chaque professionnel de la santé qu'ils recrutent en Afrique. Les recettes ainsi dégagées pourraient servir en partie à la formation et/ou au recrutement d'un plus grand nombre de professionnels de la santé en Afrique.

## **Mobilisation des ressources**

*Le rôle des Nations Unies:* Le système des Nations Unies devrait également renforcer son appui aux organes du NEPAD et sa coopération avec ces derniers pour garantir la réussite du Programme. Le rôle le plus important que les Nations Unies pourraient sans doute jouer dans la mobilisation de ressources à l'appui du NEPAD serait de défendre sa cause et celle de l'Afrique. Les pays africains devraient continuer à rechercher l'appui des pays comme le Brésil, la Chine, la Corée et l'Inde, qui n'ont traditionnellement pas participé à l'aide au développement. Outre l'apport de ressources financières, ces pays pourraient également aider l'Afrique à accéder à des technologies et compétences appropriées et ouvrir leurs marchés aux exportations africaines.

## **Ressources extérieures**

*Aide publique au développement:* Il est de l'intérêt à la fois de l'Afrique et des pays développés que ces derniers renforcent leur appui au continent. De nouvelles annonces de contributions des partenaires de développement ont été faites en faveur du NEPAD au cours de ces dernières années. Toutefois, selon les rapports de la Commission pour l'Afrique et du Projet Objectifs du Millénaire, l'accroissement des engagements au

titre de l'APD ne comble pas les besoins nécessaires pour réaliser les OMD. Les partenaires du développement de l'Afrique doivent accroître leurs engagements à hauteur de 0,7% de leur PIB, tel qu'annoncé dans la Déclaration de Monterrey. Ils devraient honorer leurs engagements et fournir un appui en temps opportun, de manière à ce que l'Afrique puisse effectivement planifier et mettre en œuvre des politiques et programmes en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations.

*Efficacité de l'aide:* Au-delà de l'augmentation de l'aide au développement, l'Afrique doit améliorer l'efficacité de l'aide. Une meilleure harmonisation de l'aide par les donateurs et les pays africains, le suivi de la mise en œuvre des projets, la souplesse dans l'utilisation de l'aide et le renforcement de la composante de l'aide au développement relative à la mise en place de capacités seront nécessaires. L'efficacité de l'aide au développement sera améliorée, si le maintien des flux d'aide est conditionné par la réalisation de produits mesurables. En termes clairs, davantage d'aide devrait être accordée aux pays qui font preuve d'efficacité dans l'utilisation de l'aide. Par ailleurs, les pays membres du NEPAD et les donateurs devraient collaborer dans le souci de mieux orienter l'aide publique au développement.

Le NEPAD devrait garantir une plus grande transparence de l'utilisation des ressources et des produits qui en résultent et renforcer l'obligation de rendre compte. Aussi bien les bénéficiaires de l'aide que les donateurs devraient rendre publiques les informations relatives à l'affectation de l'aide au développement aux pays et aux projets, ainsi que les produits obtenus de cet appui. Ils devraient également mettre au point et appliquer des critères de suivi et d'évaluation de l'efficacité de l'aide dans les pays africains et les communautés économiques régionales. Le suivi de l'efficacité de l'aide devrait ainsi être assuré et les résultats seraient publiés annuellement. Un système de classement pourrait aussi être mis en place pour encourager une « course vers le sommet ».

Il convient de montrer au monde l'efficacité de l'aide versée à l'Afrique pour encourager des flux d'aide continue vers le continent. La communauté de développement est actuellement en désaccord en ce qui concerne l'efficacité de l'aide pour réduire la pauvreté. Le processus du NEPAD pourrait peut-être contribuer de façon positive à ce débat grâce à l'analyse de programmes couronnés de succès et de meilleures études

longitudinales de l'efficacité de l'aide, en utilisant des données africaines et en publiant des exemples de réussite. Il peut également s'avérer utile pour les États membres et les CER de mettre en commun les pratiques optimales d'exécution des programmes de façon à montrer une amélioration de l'efficacité de l'aide.

*Investissement étranger direct:* L'accroissement des flux d'IED exigera d'améliorer les infrastructures, d'appliquer des politiques favorables aux transactions commerciales, d'améliorer la qualité de la main-d'œuvre et de réduire la corruption ainsi que la paperasserie. Dans un contexte mondial de concurrence pour ces investissements, dont les destinations potentielles sont multiples, les capitaux étrangers n'arriveront pas si les infrastructures ne fonctionnent pas. C'est l'une des raisons pour lesquelles le développement d'infrastructures sous-régionales comme le Système de câbles sous-marins à fibres optiques de l'Afrique de l'Est (EASSy) et les réseaux routiers et ferroviaires sous-régionaux, revêt une importance particulière pour la réussite du NEPAD. Les organes d'appui au NEPAD devraient s'efforcer de faire participer le secteur privé à la mise en place des infrastructures, en particulier dans les secteurs de l'électricité, des transports et des télécommunications.

Les États membres doivent appliquer des politiques favorables aux affaires, notamment en protégeant la propriété privée par des lois, en faisant respecter effectivement et sans délai les contrats et en évitant les interférences politiques dans les décisions et pratiques commerciales. Mais l'adoption de lois favorables aux affaires n'est pas suffisante en soi, encore faudrait-il faire effectivement respecter ces lois de manière transparente et impartiale. Toutes les régions du monde sont actuellement en train d'améliorer le climat des investissements afin d'attirer des investissements étrangers directs. Par conséquent, l'amélioration du climat des investissements en Afrique n'est pas suffisante pour attirer davantage d'investissements de ce type; l'Afrique doit mieux faire que les autres régions dans ce domaine pour en obtenir.

Enfin, les États membres doivent réduire la corruption et la paperasserie dans le cadre de la structure du NEPAD pour attirer des montants significatifs d'investissements étrangers directs dans des secteurs autres que celui de l'extraction des ressources. Certaines données empiriques montrent que des progrès ont été réalisés à cet égard dans le cadre du Mé-

canisme d'évaluation intra-africaine. Les États membres devraient avoir pour objectif de réduire de manière considérable le temps nécessaire pour créer une entreprise, qui ne devrait pas dépasser 30 jours<sup>20</sup>. Une manière de réduire ce délai consisterait à mettre en place des « guichets uniques » regroupant le personnel de divers organismes. L'obtention de licences devrait également être un processus public et transparent, avec la mise en place de mécanismes de règlement des différends.

*Mobilisation des ressources intérieures:* Quel que soit le montant de l'APD destinée aux pays africains, le développement risque de ne pas être durable sans mobilisation de ressources en Afrique. Rien ne garantit que des ressources extérieures seront toujours disponibles en quantité suffisante, sous la forme désirée et au moment opportun. Même si les ressources extérieures continuent d'arriver en Afrique, la mobilisation de ressources intérieures permettra de les compléter et, par conséquent, d'accélérer le processus de développement.

Aucune donnée ne permet d'affirmer que l'épargne du secteur privé en Afrique est faible à cause des revenus faibles. Ce qui est indiscutable, en revanche, c'est que l'épargne des ménages africains se présente sous diverses formes (bijoux, poudre d'or, petits animaux, espèces, vêtements de valeur) et elle n'est pas aisément disponible pour financer le développement. Un moyen d'améliorer la mobilisation de ressources intérieures pour le développement de l'Afrique consiste à réorganiser le secteur financier, afin qu'il offre des mesures incitatives aux ménages qui transforment leur épargne en des *formes* susceptibles d'être utiles au développement. Une autre stratégie consisterait à redynamiser les caisses d'épargne de la poste et les banques rurales itinérantes afin de mobiliser l'épargne des populations rurales et d'offrir des services bancaires à ces populations, de manière à ce qu'elles aient accès aux financements bancaires pour s'établir à leur compte.

Les pays africains devraient élaborer et appliquer des règles bancaires et financières plus efficaces et plus rigoureuses, tout en faisant respecter la législation bancaire déjà en vigueur, afin de pousser les Africains à épargner dans leur propre pays plutôt qu'à l'étranger. Par exemple, il y a de nombreux cas de violations des lois sur la confidentialité par des agents de banque, qui restent impunis. Les pays africains devraient également trouver le moyen de canaliser l'épargne institutionnelle des caisses de



retraite et des fonds fiduciaires, par exemple, dans le but de financer des programmes de développement.

Les pays africains devraient accorder une attention particulière au développement du microfinancement. Les montants nécessaires pour démarrer de tels plans d'épargne ne sont pas élevés, de même que les coûts relatifs aux mécanismes institutionnels et frais généraux, et les plans de microfinancement ont le potentiel de regrouper un grand nombre de participants. Il existe déjà des associations informelles de microcrédit et d'épargne, comme le système « susu » au Ghana et « mzunguko » au Kenya, qui pourraient constituer la base de plans de microfinancement dans les pays africains. De tels plans sont à même d'offrir aux populations pauvres du secteur informel, qui sont surtout des femmes, l'accès à un financement. Ainsi, le microfinancement permet-il de réduire la pauvreté et d'autonomiser les femmes et, par voie de conséquence, de parvenir à deux des objectifs principaux du NEPAD. C'est un exemple de petit pas susceptible de rapporter gros.

*Envois de fonds des travailleurs émigrés et épargne de la diaspora:* Selon la Banque mondiale, le total des envois de fonds des membres de la diaspora vers leur pays d'origine était supérieur à 121 milliards de dollars en 2006, soit plus que l'ensemble de l'APD. L'essentiel de ces envois sert à financer des dépenses somptuaires (voitures de luxe, funérailles coûteuses, villas qui restent inhabitées). Les pays africains pourraient, grâce à des instruments financiers adaptés, offrir des incitations à orienter ces envois vers le financement du développement. De la même façon, les pays africains peuvent attirer l'épargne des membres de la diaspora pour financer le développement.

### 4.3 Démarginaliser l'Afrique

La démarginalisation de l'Afrique dépendra, dans une large mesure, de la réalisation des trois autres objectifs du NEPAD. L'Afrique peut mettre fin à sa marginalisation si elle peut réduire de manière substantielle la pauvreté, améliorer la croissance économique et la situation de l'emploi, prévenir les conflits, garantir une gouvernance démocratique sans reproche, tout en protégeant les droits de l'homme et les droits civiques des populations, et s'insérer dans l'économie mondiale en tant qu'acteur majeur. Même s'il s'agit d'abord de la responsabilité des pays, le NEPAD

doit s'acquitter de sa part, dans le souci de redorer le blason de l'Afrique à travers le monde.

Outre le renforcement du développement économique et social de l'Afrique, le secrétariat du NEPAD doit se lancer dans une campagne de relations publiques au nom du continent. Dans les pays développés, l'Afrique n'est sur le devant de la scène que lorsqu'il est question de catastrophes, de guerres civiles, de pauvreté et de faim. Le secrétariat du NEPAD doit donner aux médias mondiaux des nouvelles positives sur l'Afrique. La légendaire hospitalité africaine est un atout. Les performances économiques du Botswana ou de Maurice, les transitions démocratiques réussies au Ghana, au Kenya et au Mali doivent être portées à la connaissance du monde entier. La démocratie multiraciale qui se développe en Afrique du Sud est un succès remarquable dans un laps de temps très bref. La beauté naturelle du continent est unique et coupe le souffle. Ce sont là des histoires qui doivent être racontées et, à moins que les Africains eux-mêmes ne les soumettent à la presse du monde entier, elles ne le seront jamais. Quelques reportages positifs sur l'Afrique dans la presse mondiale pourraient changer les mentalités.

À côté de cette campagne de relations publiques, des initiatives de plaidoyer dans les principales capitales du monde seraient utiles. Les chefs d'État des pays membres du NEPAD s'en sont bien sortis en matière de plaidoyer auprès des Nations Unies, mais il faudrait redoubler d'efforts à Washington, Londres, Paris, Berlin et Moscou, non seulement pour obtenir des ressources, mais également pour bien parler de l'Afrique dans ces pays. L'Afrique peut se servir des visites de célébrités telles que les présidents ou anciens présidents pour se faire connaître. Par conséquent, il est important que le NEPAD crée un département des relations publiques efficace au sein de son secrétariat, qui aura pour mission de donner une image positive de l'Afrique au reste du monde. Si l'Afrique laisse cette tâche à d'autres, ceux-ci l'accompliront à travers leur propre prisme; l'Afrique doit raconter sa propre histoire et ne peut laisser cette tâche à d'autres.

Un autre moyen de minimiser les anecdotes négatives relatives à l'Afrique consiste à s'attacher, dans le cadre du NEPAD, à réduire certains phénomènes néfastes, comme le trafic international de stupéfiants, l'esclavage des enfants et les inégalités entre les sexes. Les Africains ne sont peut-

être pas en mesure de résoudre ces problèmes par eux-mêmes mais les États membres pourraient, sous l'égide du NEPAD, coopérer entre eux et avec la communauté internationale pour mettre un terme à de telles pratiques.

## **4.4 Égalité des sexes et émancipation des femmes**

Tous les gouvernements africains se sont théoriquement engagés à garantir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes. Des progrès ont été accomplis sur ce plan, puisque des lois ont été votées pour consacrer l'émancipation des femmes et l'égalité des sexes. Malheureusement, elles sont rarement appliquées.

### **4.4.1 Évaluation tenant compte des sexospécificités**

Afin de garantir l'égalité des sexes, les États membres devraient faire respecter avec détermination les lois qui protègent les droits des femmes. Il faudrait établir un classement des pays africains en fonction de leurs performances en matière d'égalité des sexes et le publier périodiquement. À cet égard, il convient de financer l'Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) afin que celui-ci couvre tous les pays africains. De même, tous les programmes des gouvernements africains devraient comporter un critère d'évaluation ayant trait à l'impact sur l'égalité des sexes. Enfin, il est nécessaire d'élargir la portée de l'égalité des sexes en matière d'éducation aux opportunités offertes aux femmes de toutes les couches de la société. Les jeunes femmes africaines, à l'instar des garçons, ont besoin de modèles qui les émulent.

### **Encadré 7. Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA)**

Pour faciliter le suivi des progrès accomplis en matière d'égalité des sexes en Afrique, le Centre africain pour le genre et le développement social (CAGEDS) de la CEA a mis au point l'Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA), pour mesurer l'écart entre la situation des hommes et des femmes en Afrique et évaluer les progrès réalisés par les gouvernements africains dans la mise en œuvre de leurs politiques dans ce domaine. L'IDISA est un indice composite comportant deux parties, l'Indice de la condition de la femme (ICF) et le Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique (TBPFA). L'ICF cible les aspects quantitatifs et comporte 42 indicateurs, tandis que le TBPFA est un simple tableau de bord qui couvre les questions d'ordre qualitatif relatives aux performances des politiques des gouvernements africains en matière de parité.

L'IDISA a été expérimenté dans 12 pays africains (Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Ghana, Madagascar, Mozambique, Ouganda, Tanzanie et Tunisie). Il est envisagé d'élargir son application à tous les pays africains et de publier les résultats périodiquement. Le CAGEDS collabore avec le Centre africain pour la statistique (CAS), afin de mettre au point des données sectorielles appropriées dans plusieurs pays africains pour faciliter l'établissement de l'IDISA, qui sera un outil puissant de suivi des progrès accomplis en matière d'égalité des sexes.

**Source:** CEA: *Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique*, Centre africain pour le genre et le développement social, CEA, Addis-Abeba, Éthiopie, 2004.

#### **4.4.2 Éducation relative à l'égalité des sexes**

Un certain nombre d'obstacles à l'égalité des sexes en Afrique ont un lien avec les pratiques traditionnelles qui, dans certains cas, assignent à la femme un rôle de second plan. Ces pratiques doivent être éliminées ou freinées grâce à l'éducation. La presse africaine devrait être activement mise à contribution pour sensibiliser les populations (hommes et femmes) à la nécessité de garantir l'égalité des sexes, pour assurer un développement durable. Le développement durable au sein d'une société est une gageure lorsque la moitié de la population n'a pas l'opportunité de participer pleinement au processus. La sensibilisation des hommes devrait mettre l'accent sur le fait que l'égalité des sexes n'est pas une opération à somme nulle, mais un processus qui permet d'augmenter la taille du gâteau, pour que chacun en tire profit des deux côtés.

#### 4.4.3 Respect des lois relatives à l'égalité des sexes

Afin d'accélérer la marche vers l'égalité des sexes, le NEPAD devrait englober une composante volontariste d'*égalité des chances* pour les femmes dans tous ses programmes et fixer des objectifs d'étape précis à réaliser à des dates précises. Par exemple, fixer le pourcentage minimum de femmes présentes dans le gouvernement ou aux échelons les plus élevés de l'administration, à échéance déterminée. Les progrès accomplis par les pays et les organisations concernés en vue de la réalisation des objectifs du NEPAD seront alors évalués sur cette base (entre autres dimensions de la parité). Le Rwanda a démontré que c'était possible en étant le premier pays au monde à obtenir la parité au Parlement. La mise en place de départements de la parité *efficaces* et *crédibles* dans tous les pays et les organisations continentales serait une bonne idée.

## Notes

1. Voir, par exemple, le rapport annuel du NEPAD pour 2004/2005 et Nkhulu (2005).
2. Les réalisations du NEPAD ont été recensées par l'Organisation des Nations Unies [2006a]. Seul un bref résumé des progrès accomplis est présenté ici.
3. Les pays qui ont adopté le Mécanisme d'évaluation intra-africaine et signé un mémorandum d'accord sont les suivants: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République du Congo, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Lesotho, Mali, Malawi, Maurice, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie et Zambie. Djibouti a fait part de son intention d'accéder au Mécanisme.
4. *Rapport économique sur l'Afrique, 2007*, CEA, Addis-Abeba (Éthiopie).
5. Les différentes communautés économiques régionales sont les suivantes: Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Union du fleuve Mano (UFM) et Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) pour l'Afrique de l'Ouest; Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) pour l'Afrique centrale; Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Union douanière d'Afrique australe (SACU), Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et Commission de l'océan Indien (COI) pour l'Afrique australe; Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour l'Afrique de l'Est; Union du Maghreb arabe (UMA) pour l'Afrique du Nord.
6. *Rapport économique sur l'Afrique, 2006*, CEA, Addis-Abeba, Éthiopie. Voir également Buys et al, (2006).
7. Voir *Indicateur du développement humain* du PNUD 2007, New York, NY, Publications des Nations Unies.
8. Voir *World Development Indicators, 2006*, Banque mondiale, Washington DC.

9. Voir OMT (2006).
10. Si les professeurs d'université en Afrique ne sont pas obligés de mener des recherches et de les publier pour conserver leur poste, il faudrait renégocier leur contrat de manière à y inclure cette condition. Les universités ne sont pas seulement des établissements qui diffusent les connaissances; elles créent également des connaissances.
11. Les deux rapports proposent que l'APD supplémentaire augmente au moins de 50% par rapport à son niveau actuel pour relever le défi du développement de l'Afrique.
12. Voir en particulier le Daily Monitor d'Addis-Abeba, 21 mai 2007.
13. Voir l'annexe statistique du *Rapport sur la coopération pour le développement*, 2006, tableau 15.
14. Voir *World Development Indicators*, 2006.
15. BAD, *Selected Statistics of African Countries, 2007*, Banque africaine de développement, Tunis (Tunisie).
16. Voir par exemple William Easterly, "Africa's Poverty Trap", Wall Street Journal, 23 mars 2007. Killick et Foster (2007) abordent la question de la capacité d'absorption des pays et soutiennent que certains d'entre eux ne sont même pas en mesure de mettre à profit l'aide actuelle.
17. Ces chiffres ont été calculés à partir des Development Assistance Statistics, 2006, du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, version électronique disponible à l'adresse <http://www.oecd.org/dac/stats/online>.
18. Ces cinq pays sont: l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Maroc, le Nigéria et le Soudan.
19. Voir Union africaine (2007).
20. Le Mouvement conservateur des États-Unis a inscrit dans son programme la réduction de l'aide à l'étranger.
21. Nations Unies (2006d).
22. Voir Gary Fields (2001).

23. Une étude de la Banque mondiale estime qu'il faut plus de temps en Afrique que dans n'importe quelle autre région du monde pour créer une entreprise. Naturellement, le coût des transactions s'en ressent. Cette lenteur est due aux nombreux contrôles qui offrent autant de possibilités de corruption des fonctionnaires, accroissant ainsi le coût des transactions en Afrique.



## Références

Mécanisme d'évaluation intra-africaine (2005), *Country Review Report of the Republic of Ghana*, Secrétariat du NEPAD, Midrand (Afrique du Sud).

Mécanisme d'évaluation intra-africaine (2005), *Republic of Ghana Country Report: Programme of Action on Socio-Economic Development*, Report Submitted to the APR Panel, Midrand (Afrique du Sud), juin.

Union africaine (2007), *Integration of NEPAD into the Structures and Processes of the African Union: A Joint Proposal by the African Union Commission and the NEPAD Secretariat*, Union africaine, Addis-Ababa (Éthiopie).

Bigsten, A. et A. Shimeles (2007), "Can Africa Reduce Poverty by Half by 2015?" *Development Policy Review* 25 (2), 147-166.

Buys, P., U. Diechmann, et D. Wheeler (2006), *Road Network Upgrading and Overland Trade Expansion in Sub-Saharan Africa*, World Bank Working Papers.

Coulibaly, S. et L. Fontagne (2006), "South-South Trade: Geography Matters", *Journal of African Economies*, 15 (2), 313-341.

Commission pour l'Afrique (2005), *Notre intérêt commun: Rapport de la Commission pour l'Afrique*, Commission pour l'Afrique, Londres (Royaume-Uni).

Commission économique pour l'Afrique (2004), *État de l'intégration régionale en Afrique*, Rapport de politique générale, CEA, Addis-Abeba (Éthiopie).

Commission économique pour l'Afrique (2004), *Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes (IDISA)*, CEA, Addis-Abeba (Éthiopie).

Commission économique pour l'Afrique (2005), *Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes (IDISA)*, CEA, Addis-Abeba (Éthiopie).

Commission économique pour l'Afrique (2006a), *État de l'intégration régionale en Afrique II: Rationalisation des communautés économiques régionales*, CEA, Addis-Abeba (Éthiopie).

Commission économique pour l'Afrique (2006b), *Rapport économique sur l'Afrique*, CEA, Addis-Abeba (Éthiopie).

Commission économique pour l'Afrique (2006c), *Promoting Gender Equity and Women's Empowerment in Africa: Questioning the Achievements and Confronting the Challenges Ten Years After Beijing*, CEA, Addis-Abeba (Éthiopie).

Commission économique pour l'Afrique (2006d), *Strengthening the Coordination of UN Support to NEPAD: From Review to Action*, Septième réunion régionale de consultation, Addis-Abeba (Éthiopie), 14-15 novembre.

Commission économique pour l'Afrique (2007), *Rapport économique sur l'Afrique, 2007*, CEA, Addis-Abeba (Éthiopie).

Elhiraika, A. et J. Nkurunziza (2006), *Facilitating Firm Entry, Growth and Survival with Special Attention to SMEs*, African Trade Policy Centre Working Paper No. 46, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba (Éthiopie).

Gyimah-Brempong, K. (2002), "Corruption, Economic Growth and Income Inequality", *Economics of Governance*, 3 (3), 183-209.

Fields, G (2001), *Distribution and Development: A New Look at the Developing Countries*, Cambridge, MA: MIT Press.

Francois, J., J. Kepler et M. Manchin (2007), *Institutions, Infrastructure, and Trade*, World Bank Policy Research Working Paper No. WPS4152, Banque mondiale.

Gyimah-Brempong, K. et M. Corley (2005), "Civil War Incidence and Economic Growth in Africa", *Journal of African Economies*, 14 (2), 270-311.

Hope Sr, Kempe R. (2006), "Prospects and Challenges for the New Partnership for Africa's Development: Addressing Capacity Deficits", *Journal of Comparative African Studies*, 24 (2), May, 203-228.

Karingi, S., N. Oulmane, M. Sadni-Jallab, R. Lang et R. Perez (2005), *Assessment of the Impact of the Economic Partnership Agreement Between ECOWAS Countries and the European Union*, African Trade Centre Working Paper No. 29, ECA, Addis-Abeba (Éthiopie).

Killick, T. et M. Foster (2007), "The Macroeconomics of Doubling Aid to Africa and the Centrality of the Supply Side", *Development Policy Review*, 25 (2), 167-192.

Limao, N. et A. Venables (2001), "Infrastructure, Geographical Disadvantage, Transport Cost and Trade", *World Bank Economic Review*, 15, 451-479.

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (2006), *Report of the Chief Executive Officer of the NEPAD Secretariat*, 14<sup>e</sup> Sommet du Comité des chefs d'État et de gouvernement, Kartoum (Soudan), 22 janvier.

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (2006), *Rapport annuel 2004/2005*.

Nkuhlu, WL (2005), *NEPAD: The Journey So Far*, Union africaine, Addis-Abeba (Éthiopie).

Nnadozie, E. (2007), *African Peer Review Mechanism (APRM) and Institutional Change*, CEA, Addis-Abeba (Éthiopie).

OCDE (2006), Statistical Annex of the 2006 Development Co-operation Report, version en ligne. <http://www.oecd.org/dac/stats/dac/dcran-nex>.

Shepherd, B. et S. Wilson (2006), *Road Infrastructure in Europe and Central Asia: Does Network Quality Affect Trade?*, World Bank Policy Research Working Paper No. WPS4104, décembre, Banque mondiale, Washington DC.

Nations Unies (2005), *Further Measures to Strengthen United Nations System Support to the New Partnership for Africa's Development (NEPAD)*, Corps commun d'inspection, Genève, Nations Unies.

Nations Unies (2005), *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD): troisième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et de l'appui international*, Rapport du Secrétaire général (A/60/178) à la soixantième session de l'Assemblée générale, New York, Nations Unies.

Nations Unies (2006a), *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD): Quatrième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et de l'appui international*, Rapport du Secrétaire général (A/61/212) à la soixantième et unième session de l'Assemblée générale, New York, Nations Unies.

Nations Unies (2006b), *Deuxième rapport du Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique*, Note du Secrétaire général (A/61/138) à la soixantième et unième session de l'Assemblée générale, New York, Nations Unies.

Nations Unies (2006c), *Engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique*, Conseil économique et social, Rapport du Secrétaire général (E/AC.51/2006/6), New York, Nations Unies.

Nations Unies (2006d), *La contribution du secteur privé à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)*, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, New York, Publications des Nations Unies, 2006.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2006a), *Economic Development of Africa, Doubling Aid: Making the "Big Push" Work*, New York, Publications des Nations Unies.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2006b), *World Investment Report, 2006*, New York, Publications des Nations Unies.

Organisation mondiale du tourisme (2006), *World Tourism Statistics*, édition en ligne, novembre 2006.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (2004), *Industrial Development Report, 2004*, ONUDI, Vienne (Autriche).

Université d'Uppsala (2006), *UCDP/PRIO Armed Conflict Dataset V. 4*, 2006.

Banque mondiale, *World Development Indicators*, différentes années, Banque mondiale, Washington DC.

Banque mondiale (2007), *Rapport sur le développement dans le monde, 2007*, Banque mondiale, Washington DC.

